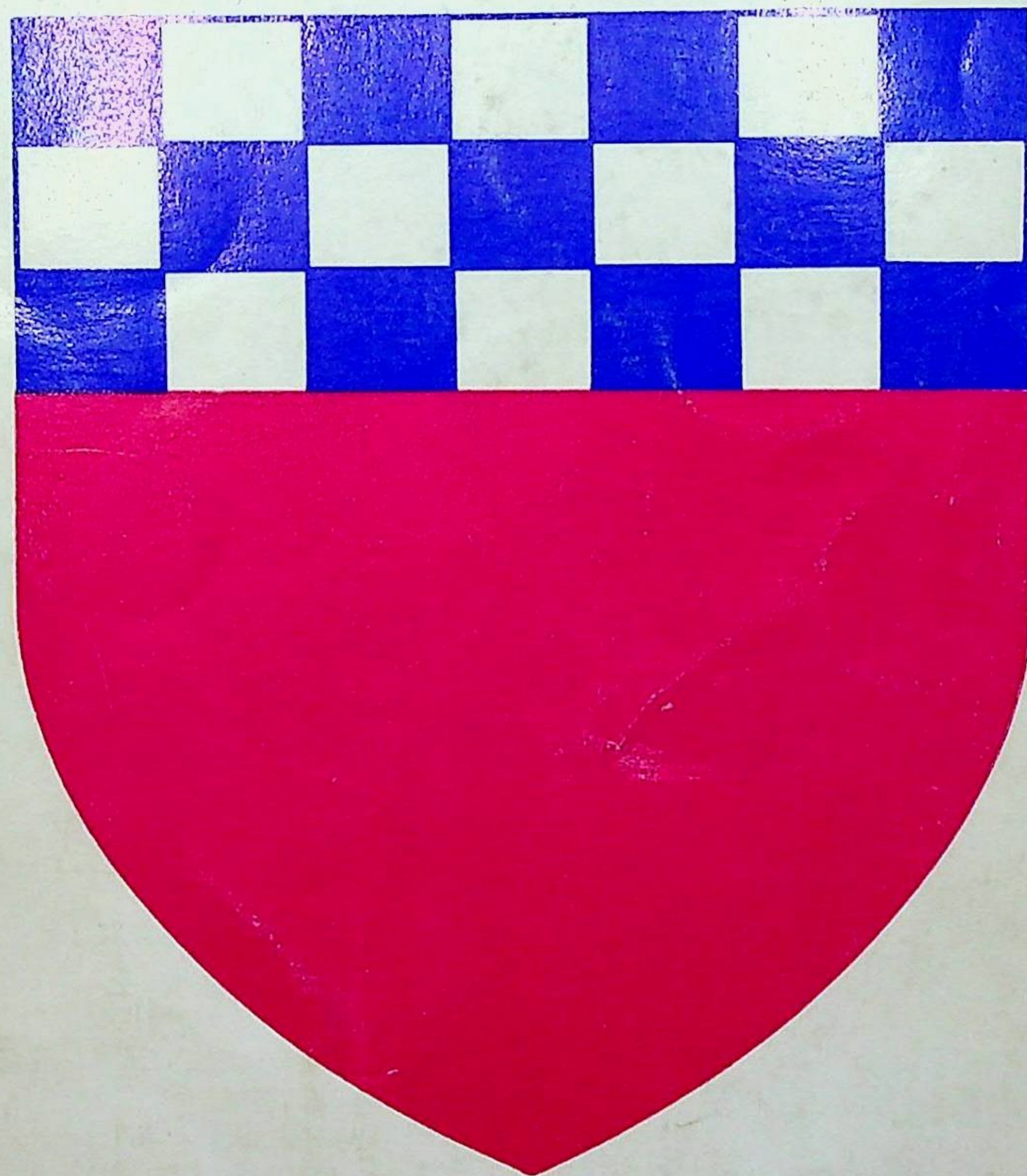


FLERS-LEZ-LILLE



« De gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur, de trois tirés »

BULLETIN MUNICIPAL

N° 2

1969



Le Conseil Municipal élu le 14 mars 1965.

(Photo MAILLIET)

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE :

M. Jean DESMARETS

Premier Adjoint : M. Marcel HORENT.

Deuxième Adjoint : Bernard HULLOT.

Troisième Adjoint : Mme Denise LEFEBVRE

Quatrième Adjoint : M. André VANDERMARLIERE.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

M. Jean BARATTE.
 M. René BAYART.
 M. Marcel BECKAERT.
 M. Paul BOUTRY.
 M. Raymond DEHAENE.
 Mlle. Anne-Marie DELCOUR.
 M. Georges DUBOUT.
 Mme Germaine DUQUENNOY.
 M. Jean LECOCO.
 M. Jean MASQUELIEZ.
 M. Jean MENART.
 M. Gérard MOURANT.
 M. Achille PICALET.
 M. Jacques ROSTICHER.
 M. Bernard SAVARY.
 M. Paul VIGOUREL.

IN MEMORIAM :

M. Raoul MASQUELIEZ, Adjoint, décédé le 4 juin 1968.

M. Pierre LECOMTE, Conseiller Municipal, décédé le 25 décembre 1967.

Bulletin Officiel Municipal

N°2

FLERS-LEZ-LILLE
10 561 habitants
Canton de LANNOY
Arrondissement de LILLE
Département du Nord (59)

Revue d'Information Municipale
Économique et Touristique
diffusée gratuitement
Reproduction et vente interdites

Rédaction, Documentation,
Diffusion :

Mairie de **FLERS-LEZ-LILLE**

Edition-Publicité



AGENCE
REGIONALE
EDITIONS
OFFICIELLES

Services centraux :
Administration - Comptabilité

3, cité d'Hauteville - PARIS (X^e)
Tél. 770-63-46 + lignes groupées
C.C.P. 8678.20 Paris

Siège social : 1, rue de la Grave
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Imprimerie Spéciale
du Bulletin Officiel Municipal

Dépôt légal : 2^e trimestre 1969

ÉDITORIAL

par **M. Jean DESMARETS**
Maire de FLERS-LEZ-LILLE
Conseiller de la Communauté
Urbaine de Lille

Vous avez en mains le deuxième numéro du Bulletin Municipal. Il vous a été remis gracieusement.

Sa publication n'aurait pas été possible sans la compréhension et la générosité des commerçants, artisans et industriels qui ont bien voulu nous aider à la réaliser, en confiant leur publicité à nos éditeurs.

Que tous ceux qui ont contribué à cette réalisation, veuillent bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

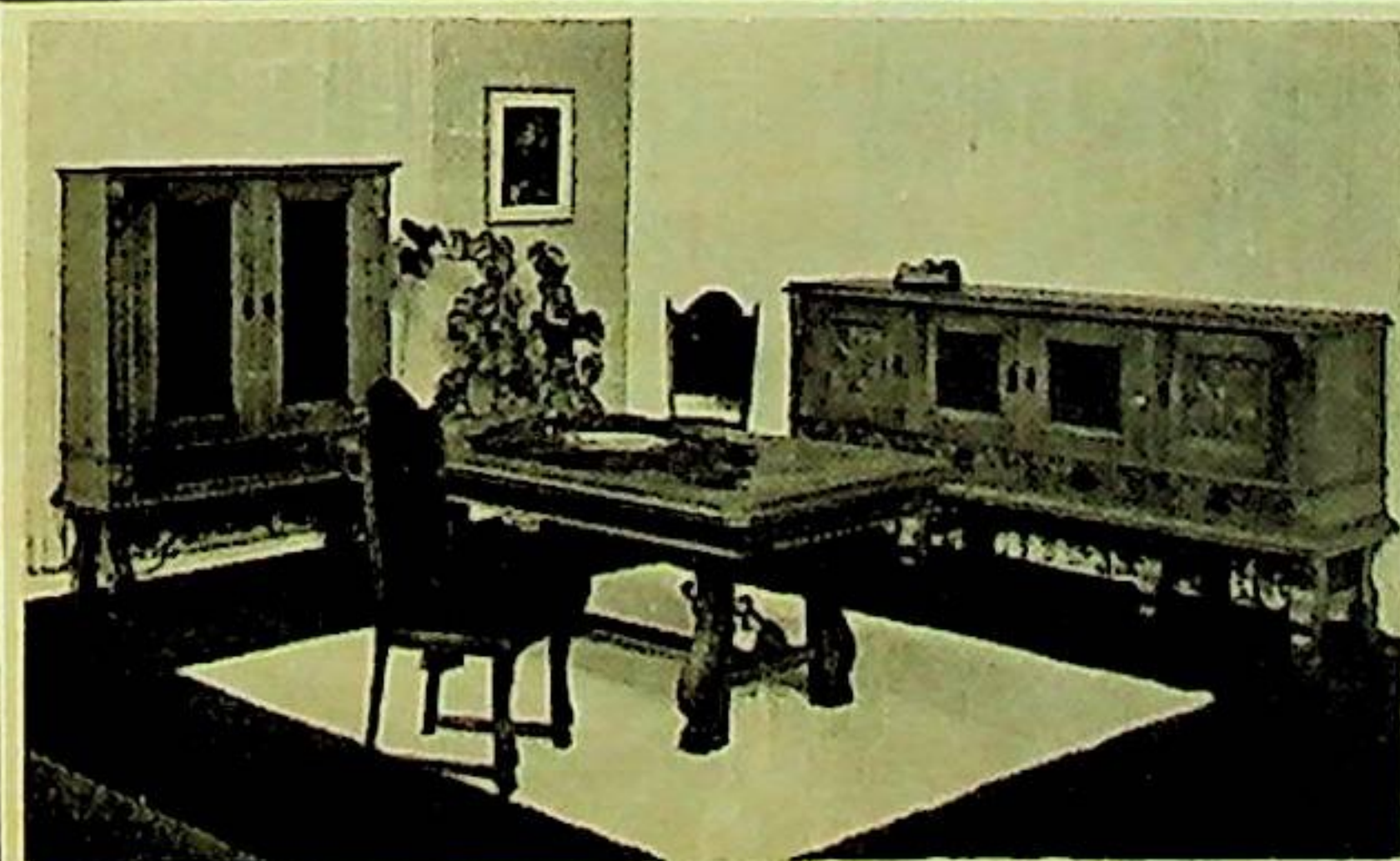
Les 3 200 foyers qui peuplent notre Ville de FLERS trouveront dans ces pages, outre des renseignements généraux sur la vie municipale, des chapitres plus développés qui tendent à renseigner la population sur les problèmes qui retiennent plus particulièrement l'attention des administrateurs communaux.

Le Conseil Municipal de FLERS n'a d'autre ambition que celle de servir. Servir les personnes âgées, les adultes, les jeunes gens, les enfants, toute une population, en mettant en œuvre tout ce qui est possible, à travers les inévitables embûches réservées à l'administration des collectivités locales, pour doter notre petite cité des installations, des équipements, des services qui donneront à ses habitants une vie plus facile, plus agréable, plus heureuse.

Notre souci permanent est de contribuer à créer ou entretenir des liens chaudement fraternels entre tous les Flersois en développant ce bel esprit de solidarité qui se manifeste si souvent en toutes occasions.

J'espère que cette brochure viendra vous apporter un reflet sincère des activités multiples et très diverses qui fleurissent chez nous, et qui toutes, ont un but commun, la satisfaction de vos légitimes intérêts et de vos désirs. Elle témoignera aussi de notre souhait d'associer toujours davantage cette population si attachante à la vie de la Commune, de lui faire toucher du doigt les difficultés que nous rencontrons dans la mise en œuvre de nos projets, et les problèmes parfois angoissants qui se présentent à nous au moment où se joue l'avenir même de notre Région.

Nous désirons aussi que cette brochure soit l'expression de nos vœux d'union complète de tous les Flersois, pour le mieux être de chacun et la satisfaction de tous.



Un meuble de goût ne s'achète pas n'importe où !

une visite s'impose
AUX MEUBLES

CROIX 84, avenue Le Nôtre
Téléphone 72-42-63
Face entrepôts des « 3 SUISSES »

"L'IMBATTABLE"

FABRIQUE DE MEUBLES
Ets **G. MOURANT**
38 ans d'expérience

Détenteur de la Carte Professionnelle délivrée le 1-3-46

STATION-SERVICE TOTAL

HERBÉ Joël

GAS-OIL - FUEL

252, rue Jean-Jaurès — FLERS-LEZ-LILLE — Tél. 72-01-06
Pont de Croix

DUTRIEZ & Fils

Tél. 72-45-51

ACCESSOIRES ET OUTILLAGE - MATÉRIEL POUR GARAGE
PIÈCES ADAPTABLES Citroën - Peugeot - Renault - G.M.C.
4, rue du Professeur-Perrin
C R O I X (59)



(Cliché X...)

M. Raoul MASQUELIEZ,

né à FLERS-lez-LILLE, le 18 Janvier 1899
Chevalier du Mérite Social
Titulaire de la Médaille du Mérite Diocésain
Retraité de l'E.L.R.T.
Adjoint au Maire
Président de la Caisse de Crédit Mutuel
Administrateur de la Caisse d'Epargne de Roubaix
Membre de la Commission Administrative
du Bureau d'Aide Sociale
décédé le 4 JUIN 1968 à l'âge de 69 ans.

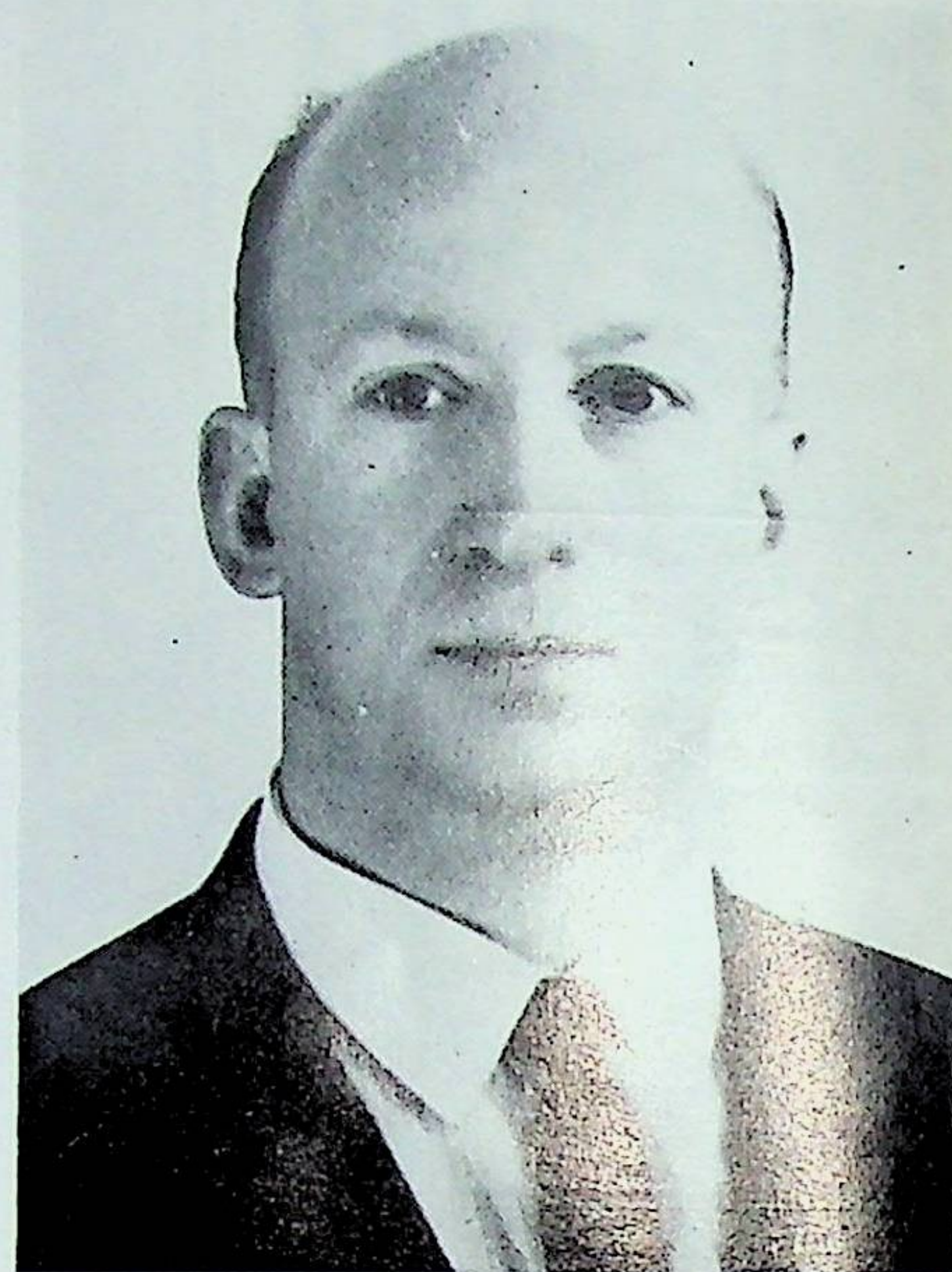
Toute une vie de dévouement passée au service de Flers-Bourg. Il avait conquis l'estime de tous ses concitoyens. Sa belle vie laborieuse est de celles qui commandent le respect. Il savait depuis son adolescence que la vie collective réclame le concours de tous : il s'y était engagé tout entier. Et, tous les mouvements qui réclamaient un don de soi, un effort, le souci des autres, avaient fait appel à lui. En toutes circonstances, dans l'exercice de ses fonctions, il a su se montrer compréhensif, droit et bon.

Il laisse un grand vide au Conseil Municipal, dans les organismes qu'il animait, et dans l'ensemble de la population du Bourg.

Tous les Flersois profondément attristés garderont de Raoul Masqueliez le plus fidèle souvenir.

J. D.

in memoriam



(Cliché X...)

M. Pierre LECOMTE,

né à LILLE, le 9 Janvier 1928
Conseiller Municipal
Président de l'Association
des Familles de FLERS
décédé le 25 DECEMBRE 1967 à l'âge de 40 ans

Le désir de servir, de se rendre utile, avait conduit Pierre LECOMTE à prendre des responsabilités sociales.

Malgré ses lourdes charges familiales : six enfants, il avait accepté de se dévouer au sein de l'Association des Familles de Flers. Il en devint très rapidement le Président.

Elu Conseiller municipal en 1959, il se fit remarquer par son souci d'efficacité, et reçut de ses collègues la mission de présider la Commission Municipale de la Jeunesse et des Sports. Outre cette activité, toute orientée vers l'épanouissement des jeunes par les loisirs éducatifs, il avait beaucoup travaillé à la Commission Municipale de l'Instruction Publique.

Dévoué, généreux et bon, il laisse à ceux qui l'ont connu et apprécié, et particulièrement aux jeunes, un bel exemple qui doit guider leur action.

J. D.

**CHARBONS FRANÇAIS ET D'IMPORTATION
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
FUEL DOMESTIQUE PAR VOLUCOMPTEUR
LIVRAISONS RAPIDES**

D. DELBARE

Maison fondée en 1895

20, rue du Général-Leclerc — FLERS-LEZ-LILLE

Téléphone 53-28-84

Auto-École **L. HOMBERT**

204 - R. 8

137, rue Jean-Jaurès
FLERS - Téléphone 72-14-62
Cours de Code par Projection
PREND ET RAMENE A DOMICILE

SERVICES PUBLICS

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie : Rue du Général-Leclerc, au Bourg. Tél. 53-18-95.
Centre Administratif du Breucq : 165, rue Jean-Jaurès. Tél. 72-07-01.
Secrétaire Général : M. Marcel LEMAIRE.

PERCEPTION

M. Louis HAROUX, Receveur Municipal de Flers-les-Lille, Percepteur d'Annappes. Tél. 79-20-68.
Permanences à Flers le vendredi 20 (ou suivant immédiatement le 20) et 15 jours après :
— En Mairie du Bourg, de 9 h à 9 h 45 ;
— Au Centre Administratif du Breucq, de 10 h à 11 h 45.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. Jacques ROLLIN, Contrôleur du Contrôle de Wasquehal, Cité Administrative à Lille. Tél. 52-12-21.
Permanences à Flers :
— Au Centre Administratif du Breucq : le 2^e mardi du mois à 14 h.
— En Mairie du Bourg : le 4^e mardi du mois, à 14 h.

P. V. T. :

Bureau : M. BOUDAN - Tél. 72-37-73.
Bureau de Poste : 8, rue J.-Bte-Bonte.
Bureau auxiliaire du Bourg : 128, rue Jules-Guesde.

POSTE :

— Au Breucq : Commissariat de Croix - Tél. 72-24-29.
— Au Bourg : Poste de Police : 218, rue J.-Guesde - Tél. 53-94-32.



Parc Public du Centre Administratif du BREUCQ.

(Photo MAILLIET)

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET TITRES
COMPTE AUTOMATIQUE JOURNALIER
LOCATION DE COMPARTIMENTS AF COFFRE-FORT

BANQUE - Société Anonyme, capital 120 Millions F
SIEGE SOCIAL : 103, avenue des Champs-Élysées - PARIS
AGENCE : 1, avenue Jean-Lebas, ROUBAIX
BUREAUX : ROUBAIX, 4, quai de Dunkerque - WASQUEHAL, 37, rue
Michelet - TOURCOING, 78, rue de Mouvaux (Blanc-Seau) - FLERS,
159, rue Jean-Jaurès - Tél. : 72-05-05.

POUR VOS VOYAGES ET DÉPLACEMENTS
VOYEZ LES AUTOCARS

J. DELPORTE & Cie

CARS
SUPERLUX

40, rue des Canoniers - LILLE - Tél. 55-65-92



Eglise Saint-Pierre à FLERS-BOURG.

(Photo MAILLIET)

GENDARMERIE : Brigade d'Annappes - Tél. 79-21-41.

POMPIERS :

Corps de Sapeurs Volontaires : 9, rue du Maréchal-Leclerc à Wasquehal
et 31, rue Emile-Delette à Wasquehal - Tél. 72-04-26 ou 72-49-70 ou
73-03-33.

BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX : 42, rue de l'Égalité.

— Samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
— Dimanche de 7 h à 12 h.

ASSISTANTE SOCIALE DE LA « CAISSE MALADIE » DE SECURITE SOCIALE DE ROUBAIX :

Permanences :

— Au Centre Administratif du Breucq : les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque
mois à 10 heures.
— En Mairie du Bourg : les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois à 10 heures.

MACHINES A ÉCRIRE

J. DUCROQUET

81, avenue de Flandre - FLERS-LEZ-LILLE

TÉLÉPHONE 72-14-06

LISEZ ET FAITES LIRE CETTE REVUE

DEBOSQUE

TRAITEUR
Tél. 55-59-36

LIVRAISON DE REPAS PRÉPARÉS

pour : réception - communion - mariage
buffet - lunch

382, rue du Général de Gaulle
MONS-EN-BARŒUL

TRANSPORTS TOUS MATÉRIAUX
SUR TOUS TERRAINS

S. O. T. I. C. O.

J. ISBLED

4, rue du Recueil Tél. 72-37-61
FLERS-LEZ-LILLE

**FILATURES PROUVOST
MASUREL & CIE**

LA LAINIERE DE ROUBAIX
149, RUE D'ORAN - 59 - ROUBAIX



NOTRE BUDGET COMMUNAL EN 1967

par M. Bernard HULLOT
Adjoint au Maire,
Président de la Commission des Finances

Parler du budget communal, comme de son budget personnel ou de son budget familial, n'est pas chose drôle ! A Flers, comme ailleurs, faire l'inventaire et le compte des recettes et des dépenses n'est pas un travail « excitant » ; l'intérêt de tels propos ne peut ressortir que des « éventuels surplus », dont chacun a déjà rêvé de l'emploi...

COMME AILLEURS, le Budget est un document difficilement compréhensible. Il s'agit d'un document administratif, institué pour toutes les communes, se décomposant à la base en deux parties essentielles, tant en recettes qu'en dépenses :

— La section ordinaire : Celle-ci reprend les recettes et les dépenses qui se reproduisent chaque année ; en un mot les produits et les charges concernant le fonctionnement de la Commune ;

— La section extraordinaire : Englobe les recettes et les dépenses se rapportant à l'exécution de travaux neufs (tels que les écoles), de constructions de routes, de grosses réparations, achats de terrains ou remboursement du capital de la dette, etc... Il s'agit ici des produits ou des charges qui se rapportent à des investissements modifiant le patrimoine communal.

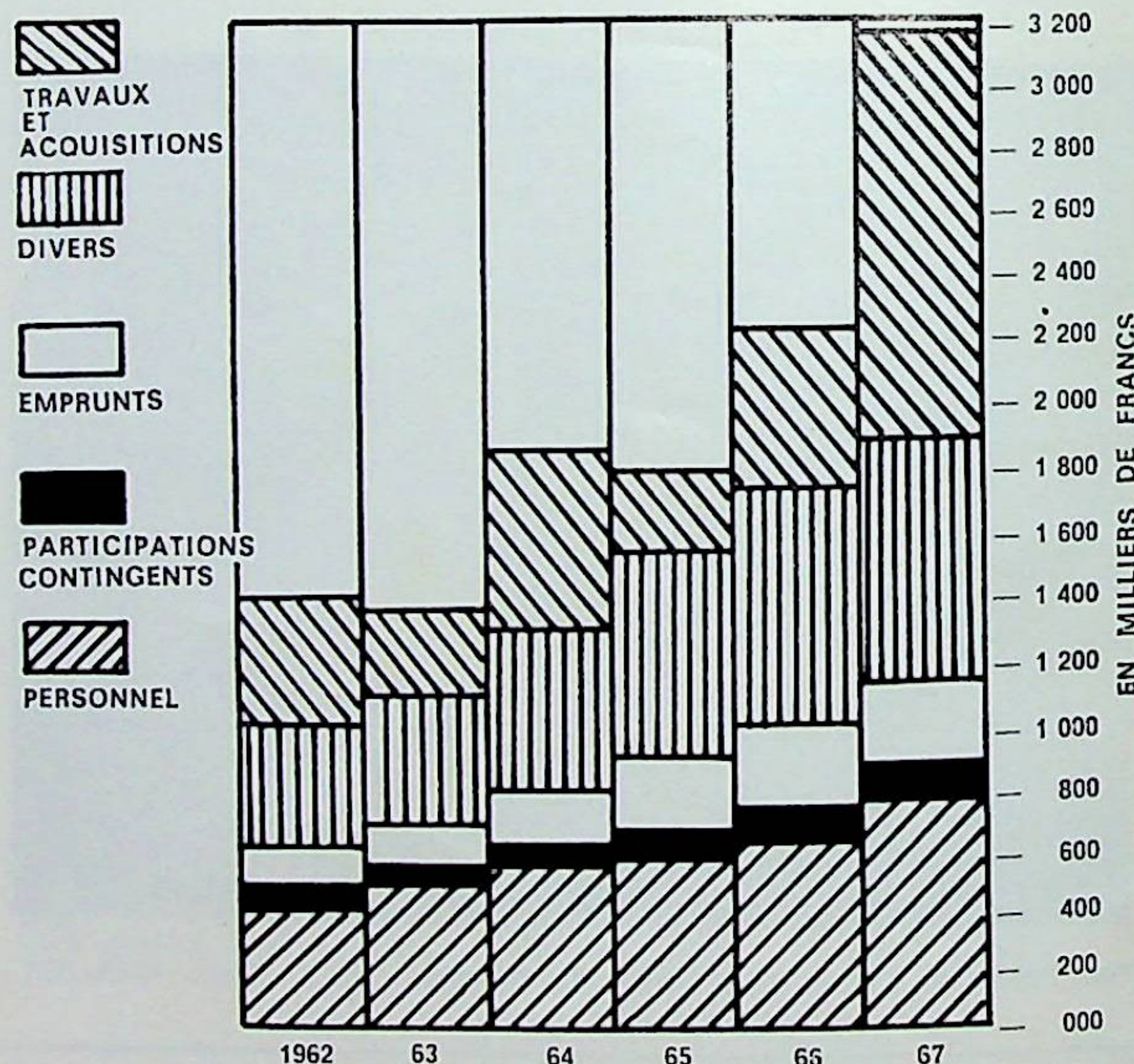
A FLERS, UN ESSAI DE SYNTHÈSE. — L'ensemble du budget étant divisé en un nombre assez considérable de chapitres, articles et rubriques, ne facilitant pas la lecture directe, un travail de synthèse a été entrepris. Il permet aux membres de la Commission des Finances et du Conseil Municipal de prendre conscience de l'importance des postes et de pouvoir juger valablement de l'évolution de chacun.

Ainsi, sous une rubrique unique « Frais de personnel » ont été regroupés à la fois :

- les appointements,
- salaires, honoraires, rémunérations,
- charges sociales,
- cotisations diverses,
- impôts de 5 % sur les salaires,

qui ont été payés au cours de l'exercice au personnel municipal et personnels divers.

EVOLUTION DES DEPENSES



COMME AILLEURS c'est un budget où l'essentiel des recettes est absorbé par les dépenses de fonctionnement. Les possibilités d'investissement sont très faibles ; on ne peut guère entreprendre sans faire appel à l'emprunt, c'est-à-dire sans grever les exercices suivants de charges de dettes très lourdes à supporter.

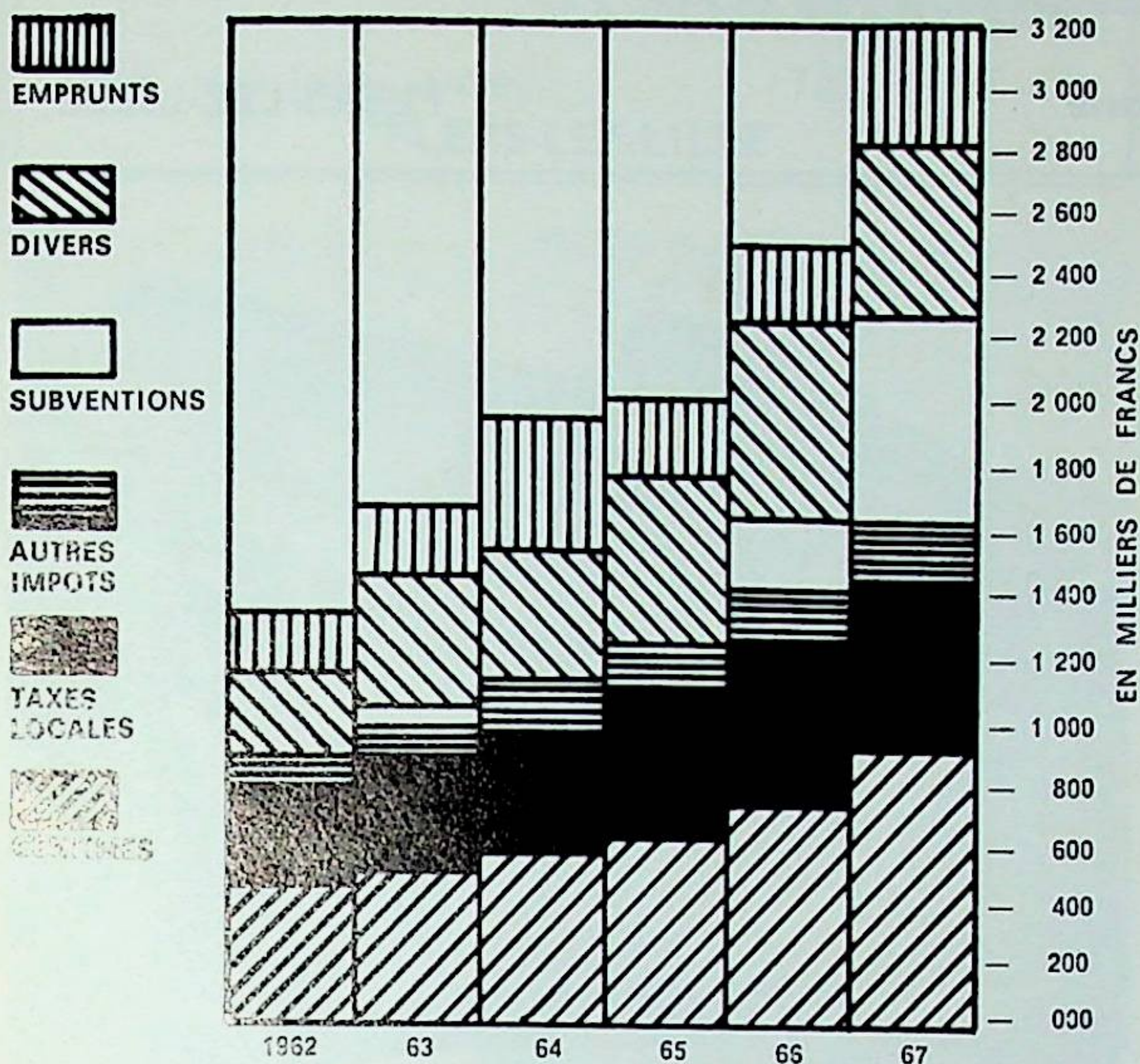
TOUS TRAVAUX DE MÉCANO - SOUDURE

TOLERIE INDUSTRIELLE ET CHARPENTE
FERRONNERIE ET SERRURERIE
Téléphone : 53-27-23

Robert DECAE
20, rue Devred - FLERS-LEZ-LILLE

LES RESSOURCES. — Si on exclut certaines recettes peu importantes, provenant soit de revenus financiers soit de prestations de services, l'essentiel des ressources courantes a été constitué, jusqu'au 1^{er} janvier 1968 par :

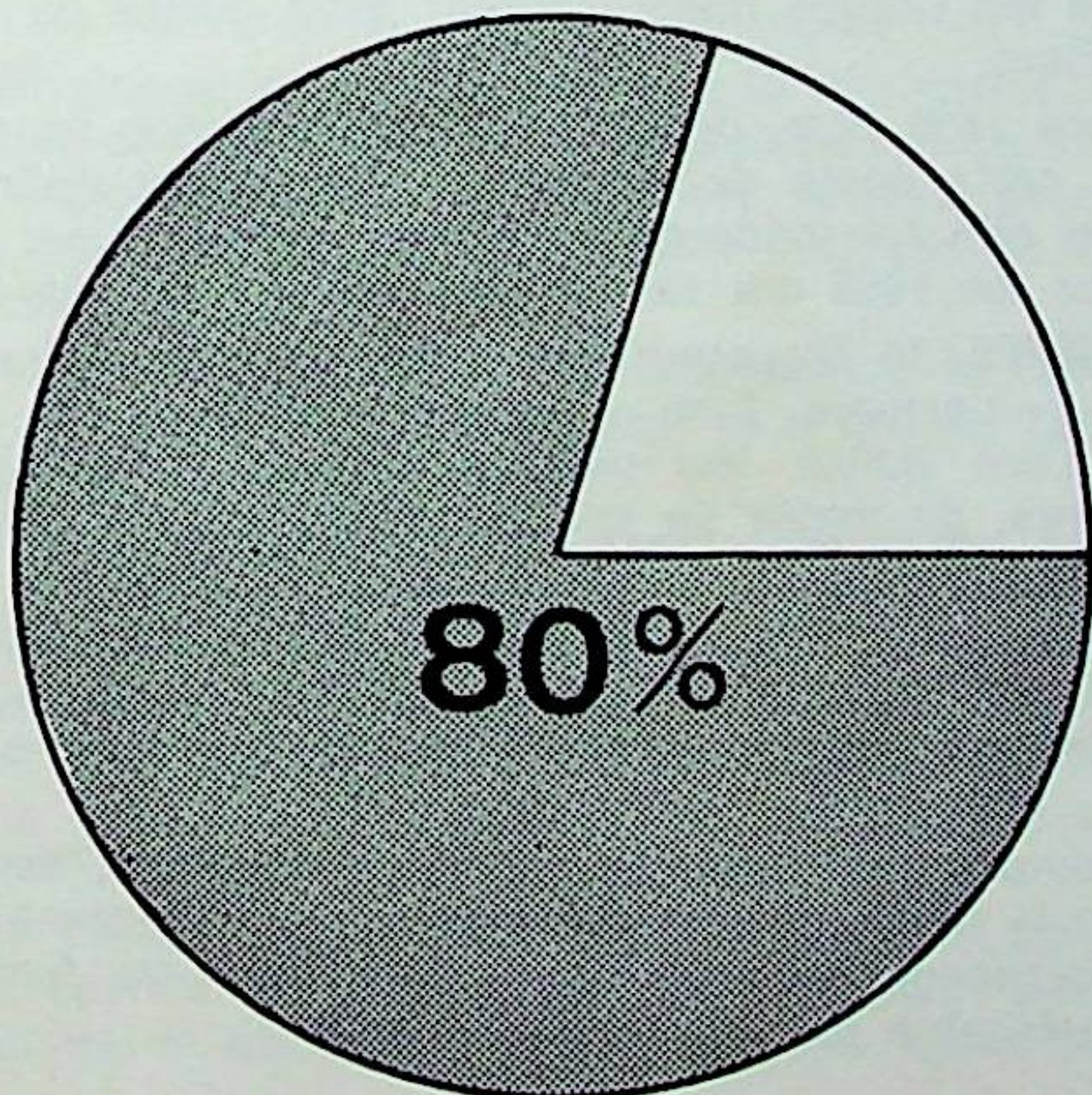
EVOLUTION DES RECETTES



— Les recettes des « centimes », payés par les habitants de la Commune dont la ventilation se trouve opérée sur la feuille de recouvrement de ces impôts ; il s'agit de :

la « contribution mobilière » établie en fonction de l'importance du logement habité, la « patente » payée par les commerçants et industriels et la « contribution foncière » basée sur les propriétés bâties et les terrains non bâtis.

— Les recettes indirectes, dont la principale est la taxe locale. Celle-ci est une imposition faite sur les ventes au détail réalisées par les établissements industriels ou commerciaux dont le siège est situé sur le territoire de la Commune. Cette taxe a été supprimée le 31 décembre 1967 et remplacée par la taxe sur les salaires.



PART DES RECETTES ORDINAIRES ABSORBÉE PAR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

PLUS QU'AILLEURS, UN BUDGET DE « VILLE DORTOIR ». — N'ayant pas de grandes implantations industrielles ou commerciales sur la Commune, le pourcentage de la taxe locale dans les recettes municipales est très inférieur à celui de la moyenne des communes de France de même importance et notamment à certaines communes voisines qui possèdent des implantations industrielles... C'est le problème des ressources des « villes dortoir », où la population s'est fortement accrue, et où l'on a toujours refusé les implantations industrielles. Depuis des années, malgré les efforts et les démarches entreprises dans ce sens, et le nombre des candidatures attirées par notre situation géographique, les autorités n'ont jamais autorisé de telles réalisations à Flers.

AVEC CE BUDGET, IL FAUT D'ABORD VIVRE. — Et à Flers, vivre comme ailleurs, n'est pas chose aisée puisque notre Commune possède deux centres : le Bourg et le Breucq. Cela nécessite non seulement d'assurer une double présence auprès des populations mais encore à tout posséder en double : les écoles, les maisons de jeunes, les cimetières, etc... Cette dualité entraîne des problèmes de communication et un coût d'exploitation plus élevé qu'ailleurs. Notre budget se trouve donc, à la base, grevé de frais fixes nettement plus élevés.

LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES

Dépense totale :	184 millions A.F.
Emprunts :	140 millions A.F.
Part de la Commune :	40 millions A.F.
Part du Bureau d'Aide Sociale :	4 millions A.F.

FAIRE DES MIRACLES AVEC DES RIENS. — Avec un budget étreint et de lourdes charges d'exploitation, il faut du courage pour entreprendre. Car chaque investissement : construction d'écoles, création de maisons pour personnes âgées, maisons de jeunes, terrains de sports, réfection des rues, gros entretiens des immeubles, nécessitent des capitaux importants. Pour se les procurer il faut, au maximum, essayer de profiter des subventions du Département ou de l'Etat et, pour le solde, recourir à l'emprunt. Constantement, l'équilibre est précaire et risque d'être remis en cause par des événements extérieurs, telle la saison pluvieuse de 1966 nécessitant le curage des égouts ou la réfection d'une toiture défective ou l'intervention d'une décision administrative extérieure ; création d'un bureau de poste dont le financement doit être assuré à une époque difficile.

DEMAIN, CELA VA CHANGER...

A dater du 1^{er} janvier 1968 et de la mise en vigueur de la T.V.A., la taxe locale est supprimée et se trouve remplacée par une répartition faite par l'Etat, à toutes les communes de France de 80 % du produit de la taxe de 5 % sur les salaires.

La répartition minimum faite par habitant est de 53 F. Ce « minimum garanti » correspond à peu près à nos recettes totales antérieures et le législateur entend progressivement augmenter ce chiffre au cours des prochaines années. Il n'était pas possible en effet de répartir immédiatement le produit de cette taxe de 5 % à toutes les communes au seul pourcentage de la population sans entraîner des écarts perturbateurs que le législateur a voulu éviter en prévoyant 20 ans d'application.

Gardons l'espoir que la Ville de Flers pourra dans l'avenir profiter largement de ces nouvelles dispositions.



POUR TOUTES VOS ASSURANCES, ADRESSEZ-VOUS A
à « LA PRÉVOYANCE » et « ANVERPIA »
Francis et Gérard COZETTE — Jean-Pierre SION
BUREAU à LILLE - 18, boulevard du Maréchal-Vaillant
AGENT à FLERS : Gérard COZETTE - 27, rue d'Hem

Ets Marcel VEYRIER
16, rue de Tenremonde - LILLE - ☎ 57-09-47
MACHINES Comptables - à Facturer - à Adresser

C H A R B O N S
de toutes provenances,
entièrement dépoussiérés

Téléphone 72-20-37

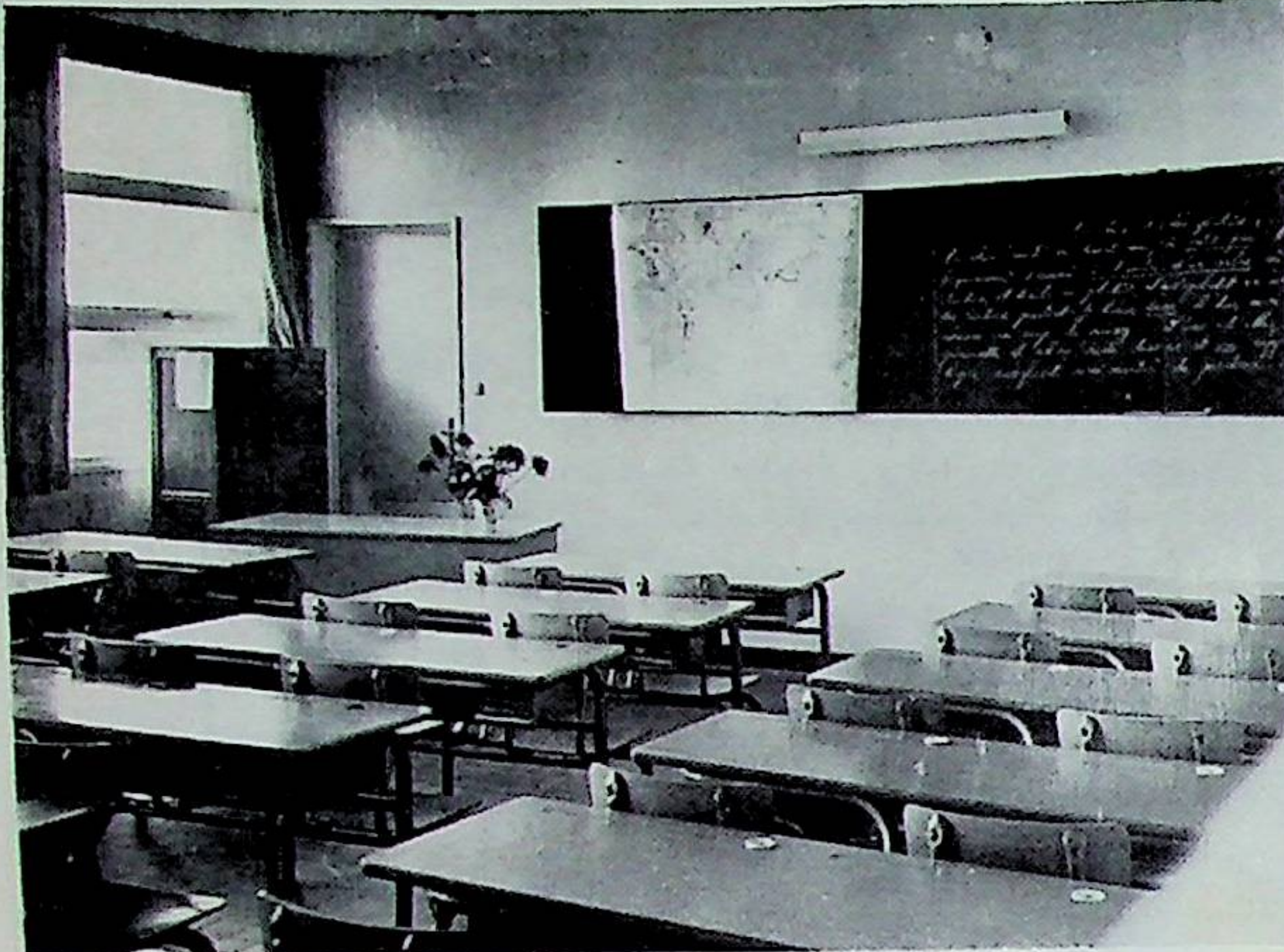
André Spillebout

Maison de confiance cinquantenaire, de Père en Fils

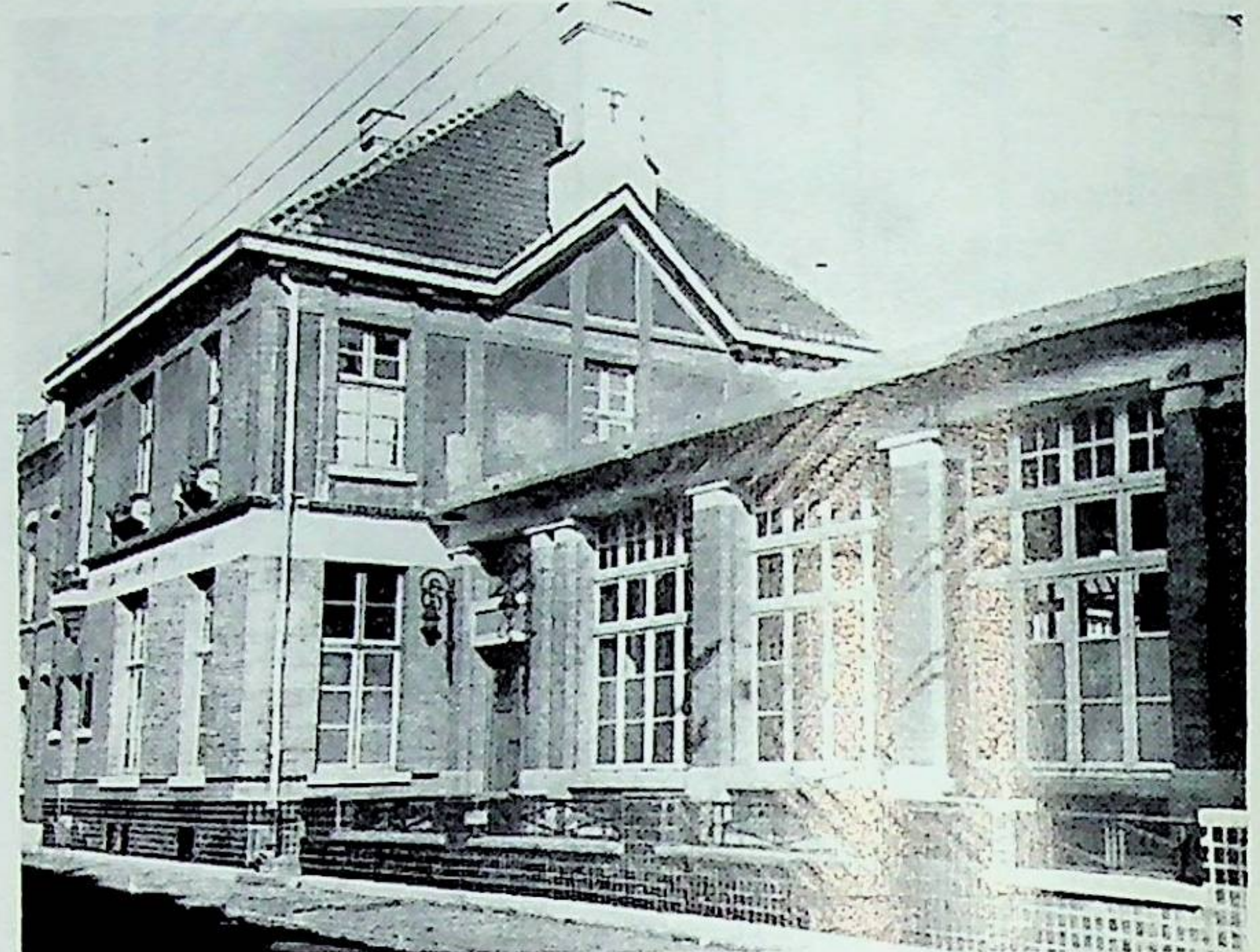
111, rue de Babylone

FUEL-OIL
par
volucompteur

FLERS-LEZ-LILLE



Ecole de Filles de FLERS-BABYLONE. Salle de classe. (Photo MAILLIET)



Le groupe scolaire Jean-Jaurès, rue Gambetta. (Photo MAILLIET)

ÉCOLES

par **Denise LEFEBVRE**
Adjoint au Maire

Il m'arrive de rêver...

Voilà un bien étrange début pour qui doit vous dire quelques mots sur la vie des écoles à Flers, leurs problèmes, leurs projets, leurs réalisations...

Pourtant, oui, il m'arrive de rêver de l'école idéale, sise à Flers-lez-Lille, département du Nord.

Elle est sobrement belle, sans chiqué, sans laideurs. Autour, de l'herbe et des arbres. De l'école vers les maisons, tels les

branches de l'étoile, des chemins, qui, chaque matin et chaque soir, conduisent et ramènent sans danger les écoliers piétons. Source du savoir pour les plus jeunes, lieu de réunion et de sport pour les plus âgés, elle est, cette école de mes rêves, le vrai cœur du quartier, son soleil, même.

Mais laissons là rêves ou projets d'avenir, et bien simplement, faisons ensemble si vous le voulez bien, le petit tour des écoles qui chaque matin ouvrent leurs portes au 1 700 écoliers de Flers.

Décembre 1866. Non, non il n'est plus question de rêve cette fois. 1866 cette école de garçons du Bourg est déjà là. C'est dire que si elle fut moderne à l'époque, elle ne l'est plus pour les garçons de 1968 qui seront les hommes de l'an 2 000.

M. DERIEPPE, le Directeur, ne cache pas, avec, dans la voix un fond d'amertume bien compréhensible, qu'une vingtaine d'enfants l'ont quitté, les parents n'ayant pas voulu mettre leurs enfants, du matin au soir dans de si tristes locaux.

Depuis 1956 (je ne vous donnerai pas les détails du dossier, qui peut toutefois être compulsé en Mairie par ceux qui le souhaitent) la Municipalité a tout mis en œuvre, lettres, visites, démarches, en tous genres, pour obtenir une nouvelle école.

Après douze ans d'espoirs et de déceptions, nous avons maintenant la certitude que les travaux vont commencer incessamment. L'inauguration de cette nouvelle école tant désirée, sera une véritable fête.

Établissements Bonami Wibaux

FILATURE DE CARDÉS

B. P. 3 - **FLERS-LEZ-LILLE**
Téléphone 72-46-02

LA ROSERAIE

TOUTES CONFECTIONS FLORALES
SERVICES TRANSFLOR

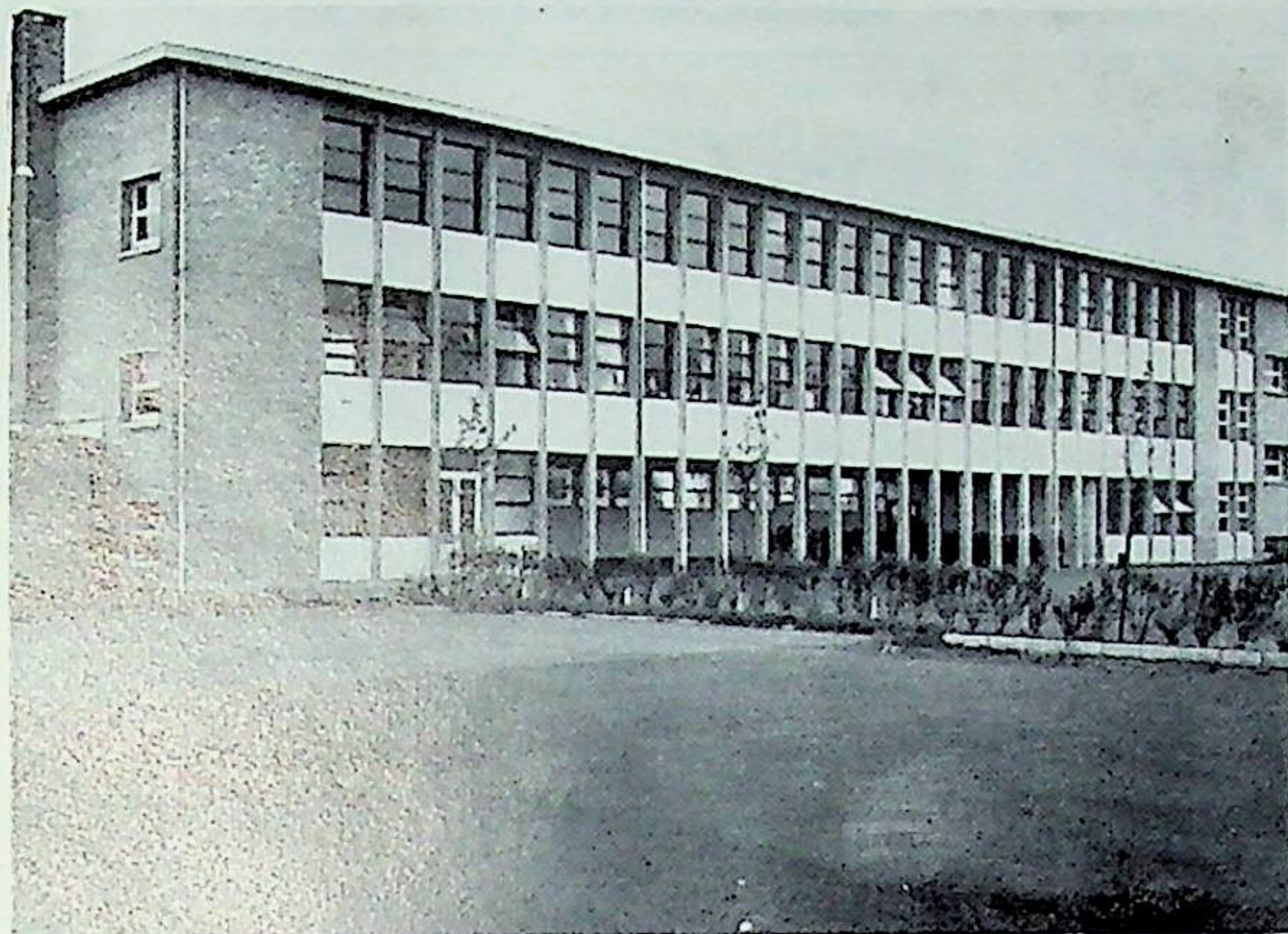
178, rue Jean-Jaurès Tél. 72-37-49
FLERS-LEZ-LILLE

Studio A. MAILLIET

POUR VOS PHOTOS DE MARIÉS
travaux industriels noir et couleur

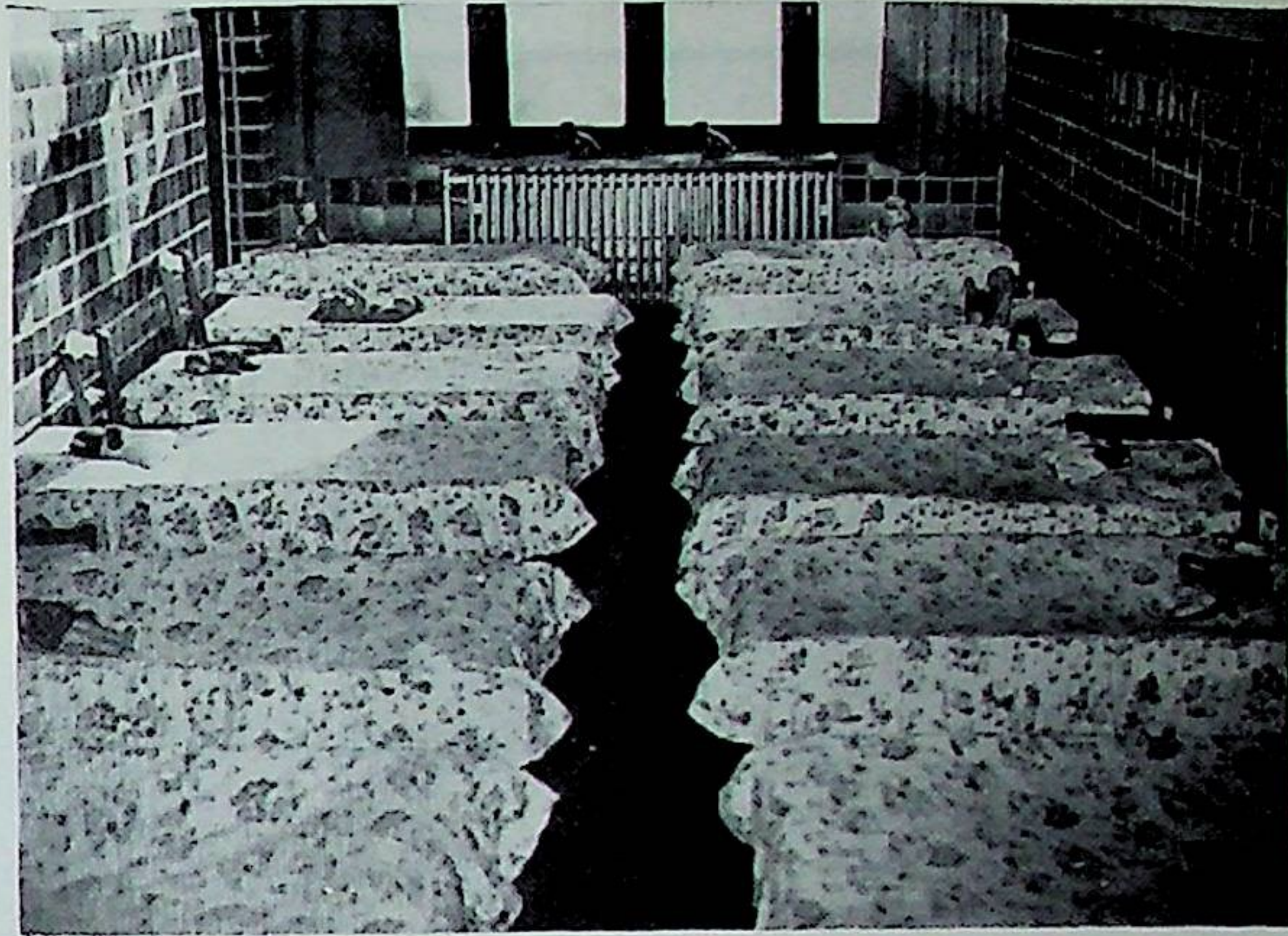
5, rue Colbert
« CHAPELLE D'ELOCQUES »

Tél. 53-96-67
MONS-EN-LAROEUL



Ecole des Filles de FLERS-BABYLONE.

(Photo MAILLIET)



Ecole Maternelle de la rue Gambetta. La salle de repos. (Photo MAILLIET)

Elle sera bâtie près de l'école des filles ; cette école des filles, solide et propre, trop petite déjà malheureusement, puisque pour une classe, les plus jeunes doivent se contenter d'une salle de l'ancienne école, même style, même époque, que les salles des garçons...

Les enfants des classes enfantines sont répartis soit dans des salles préfabriquées, propres et pratiques, soit dans de vieux bâtiments. Là aussi l'idéal est loin d'être atteint ; L'Etat a inscrit sur la carte nationale scolaire une école maternelle qui doit être réalisées au cours du VI^e plan.

Les démarches de Mme Jaspard, la Directrice, et de la Municipalité ont été couronnées de succès ; depuis deux mois en effet, une nouvelle maîtresse est arrivée pour les tout petits, ce qui a permis de faire baisser l'effectif de 55 à 40 élèves par classe.

Bien menée par les moniteurs municipaux, la culture physique occupe chaque année une place plus grande dans l'emploi du temps des écoliers de Flers.

Le plateau d'évolution du Bourg est vaste et net, sympathique, entouré de prairies ; il est doté d'une piste de course ; nos athlètes en herbe peuvent développer leurs muscles et éduquer physiquement et moralement leur endurance. Quand le temps est trop mauvais, la salle des fêtes accueille les gymnastes ; là non plus la formule n'est pas idéale. Une salle de sports serait souhaitable.

Je vous parlais d'un « petit tour », mais c'est un grand tour que nous devons faire ensemble, puisque pour visiter les six autres écoles, il nous faut, et c'est là une épine au cœur de

notre Flers, faire, à travers champs, une longue marche ; champs que nous aimons, certes, mais qui sûrement éloignent et séparent nos deux sections, verrons-nous d'ici peu, tant de maisons s'élever, tant d'établissements nouveaux s'installer, qu'on ne parlera plus du Bourg, ou Breucq, mais Flers, grand et rond, sans séparations ni coupures d'aucune sorte ?

Grande bâtisse neuve et claire, nous la voyons de loin, venant du Bourg, l'école de filles de Babylone. Conforme aux normes du Ministère, nous ne dirons pas que son esthétique nous enchante absolument ; mais elle est, pour dire le mot à la mode, « fonctionnelle » ; bien chauffée, claire, pratique. Après d'inévitables mises au point Mme Foreau, la Directrice, semble satisfaite de son nouvel établissement ; c'est bon de travailler dans du neuf.

Non, non ne quittons pas les lieux si vite, allons voir le joyau du quartier. Vous tous, partisans de la formation du caractère et de la santé par la discipline sportive, venez voir la superbe salle de gymnastique, parfaitement équipée, (sanitaires compris) où, les écoliers durant l'horaire scolaire, les plus âgés durant leurs temps libres, peuvent s'entraîner par tous les temps, ce qui avouons-le, pour nos régions si ensoleillées, si sèches ! est un atout qui vaut de l'or.

Sortant de la salle, tournons-nous vers l'église et jetons un coup d'œil en passant à la sympathique école du Sacré-Cœur où Mlle Monsch mène son monde avec une ténacité bien connue dans le quartier.

Bien cachée dans un creux de la rue de l'Egalité l'école Saint-Henri ouvre ses portes à cent enfants du voisinage.

Shopping Téléphone 3 Suisses - Lille : 54-39-15

A VOTRE DISPOSITION 24 heures sur 24 et 7 JOURS sur 7

Pour Commander par TÉLÉPHONE Tous les Articles des Catalogues 3 SUISSES

BOULANGERIE
PATISSERIE

J. - P. DAENE

Livraison à domicile
2, RUE DU GÉNÉRAL-LECLERC

CONFISERIE
BOITES DE BAPTÊMES
Téléphone 53-18-20 — FLERS

coiffure pour dames ☆ parfumerie

ANNIE

4, rue M. Van Der Meersch Tél. 72-35-82
FLERS-LEZ-LILLE

s. a. r. l. Teinturerie du Sart

66, rue du Recueil - FLERS-LEZ-LILLE
Téléphone 72-29-05

Repartons ensemble vers le cimetière, non ce ne sont pas des morts que nous parlerons ici, ce sont des enfants encore, ces enfants qui sont un peu de nous-mêmes, ces enfants qui sont le pays de demain, ces enfants qui seront ce que nous les aurons faits, à l'école entre autres.

Je vous entends dire « elle abuse de nous entraîner encore » ; mais je vous l'assure, cela vaut la peine. Les enfants viennent à pied ou à bicyclette du Sart du Breucq et du lointain Recueil jusqu'à l'école Pasteur... Son Directeur, M. Vandereecken me parlait dernièrement d'un projet qui m'enchant. Il voudrait, un jour de temps à autre, dans le courant de l'année, décréter l'école ouverte ; c'est-à-dire que tous ceux qui le souhaiteraient, parents d'élèves notamment, pourraient à leur guise, aller et venir dans l'école et voir de leurs yeux la vie quotidienne des écoliers.

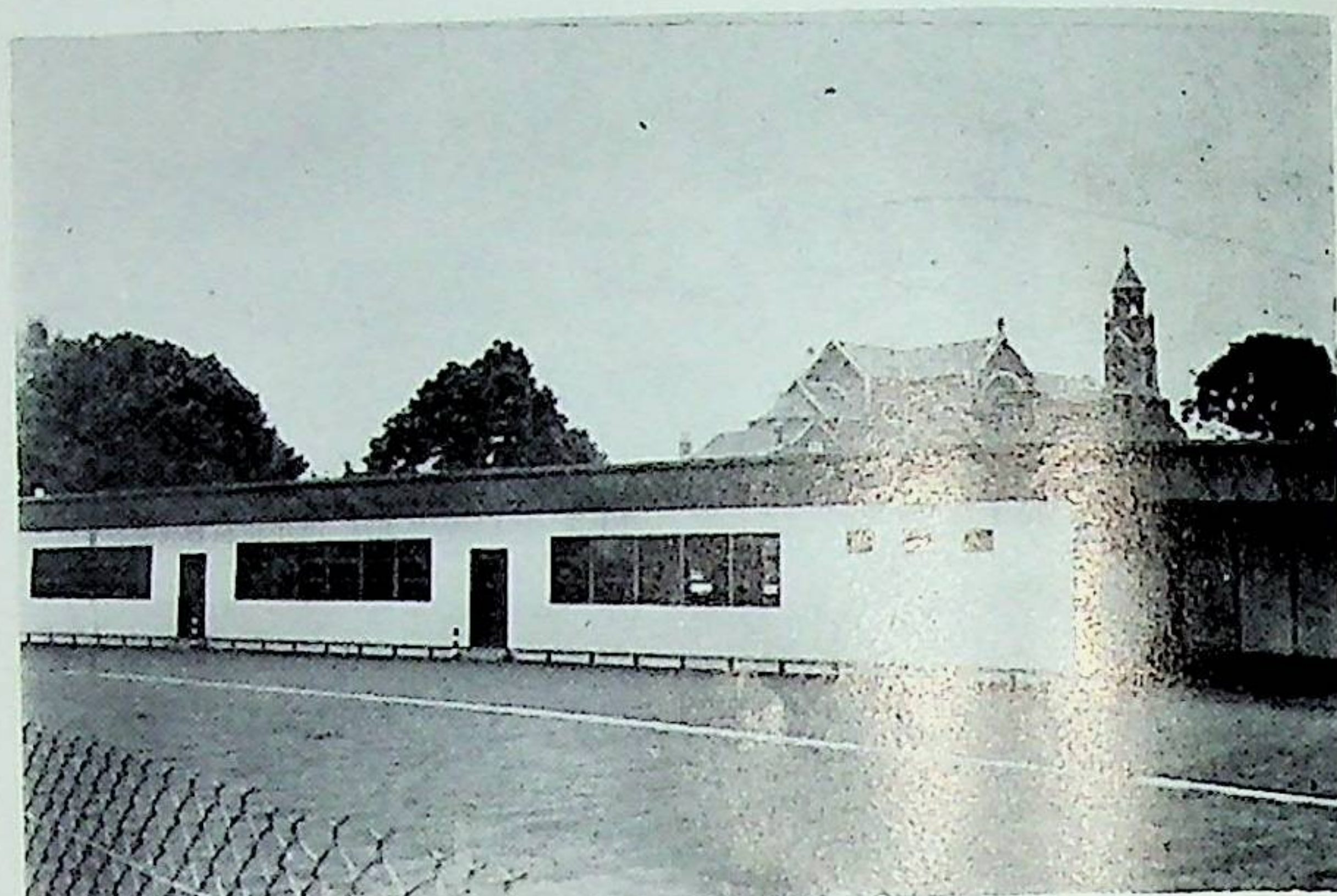
N'avez-vous pas, vous aussi mamans, été tentées comme moi, parfois, d'être souris, et de voir comment, pour de vrai, tout cela se passait à l'école ?

De plus, c'est dire bien haut, bien clair, que tout est visible par tous à l'école.

Dernière et difficile étape, la traversée du boulevard, (encore une épine pour la Commune) qui nous mène aux écoles de la rue Gambetta.

L'école maternelle est solide et elle est bien menée par Mlle Legrand. Allez donc en fin d'année, visiter l'exposition des travaux des petits vous serez édifiés et charmés.

Tout contre la maternelle, l'école des filles n'est pas neuve, certes, mais elle est vaste et bien tenue. Mme Thiry, la nouvelle Directrice, puisque Mme Foreau est définitivement fixée à l'école de Babylone, a déjà pris avec entrain toute son équipe en main. Les parents des élèves ont eu déjà l'occasion d'écouter une conférence des plus intéressantes, sur l'orientation, faite par M. Thiry, Inspecteur des Services d'Orientation. La Municipalité accueille avec la plus grande bienveillance ce genre d'initiatives destinées à renseigner les parents.



Ecole Saint-Henri (Garçons).

(Studio FRANCIS)

C'est qu'il n'est pas toujours facile d'être parents, en 1968 pas plus qu'il n'est facile d'être maîtres. Tous le savent, qui, à Flers, s'occupent et se préoccupent d'éducation.

Dans « éducation », il y a « conduite ». Conduire nos enfants par le bon chemin, afin que, adultes, ils « se » conduisent de la meilleure façon qui soit, à bonne allure, avec le minimum d'accidents.

Un mot de l'Ecole Communautaire de M. Gaudet, qui si elle n'accueille pas, en proportion, un très grand nombre d'enfants de Flers, n'en est pas moins sur le territoire de la Commune ; ceci a valu à M. le Maire une invitation à une journée de fête à l'occasion du XX^e anniversaire de l'Ecole, journée que M. le Maire n'est pas prêt d'oublier tant elle fut intéressante et cordiale.

CANTINES

Deux cent cinquante enfants environ déjeunent chaque jour dans sept cantines différentes.

Nous souhaitons, d'une part regrouper ces cantines, pour des raisons d'économie, d'autre part profiter du temps disponible avant et après le repas pour distraire et occuper le plus intelligemment possible ces enfants.

Nous étudions la possibilité d'une organisation « libre-service », ou plutôt « enfant-service » qui permettrait à chaque enfant de se sentir utile, et responsable de sa tenue à table.

Mais ce sont là des projets d'avenir, je ne manquerai pas de vous tenir au courant et de demander leur avis aux intéressés.

Si le problème vous intéresse particulièrement, n'hésitez pas à me le faire savoir, et à me faire parvenir vos suggestions.

C. E. P.

Sur 125 enfants présentés au Certificat d'Etudes Primaires, 116 ont été reçus. Les lauréats ont été récompensés par une journée de rires et de fêtes à Bagatelle, près de Berck.

Dans un avenir plus ou moins proche, tous les enfants quitteront l'école primaire à 12 ans, pour entrer dans un C.E.S. ; ils y passeront probablement d'abord deux années dites « d'observation », suivies de deux années destinées à les diriger soit vers leur profession future, soit vers des études plus longues.

D. L.

Cours PIGIER

Directeur : M. Marcel MARTIN

27-29-31, rue des Fabricants - 1, rue du Nord

R O U B A I X

Téléphone 73-65-38

TOUS COURS COMMERCIAUX

PREPARATION AUX C.A.P. — COURS DU JOUR ET DU SOIR

Inscription à toute époque de l'année

— LANGUES ETRANGERES — REPRESENTATION — TRADUCTIONS —



Mme COQUET

LINGERIE :

Playtex - Chantelle

Simone Pérelle

BONNETERIE

CHEMISERIE

LAYETTE - MERCERIE

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

196, rue Jean-Jaurès

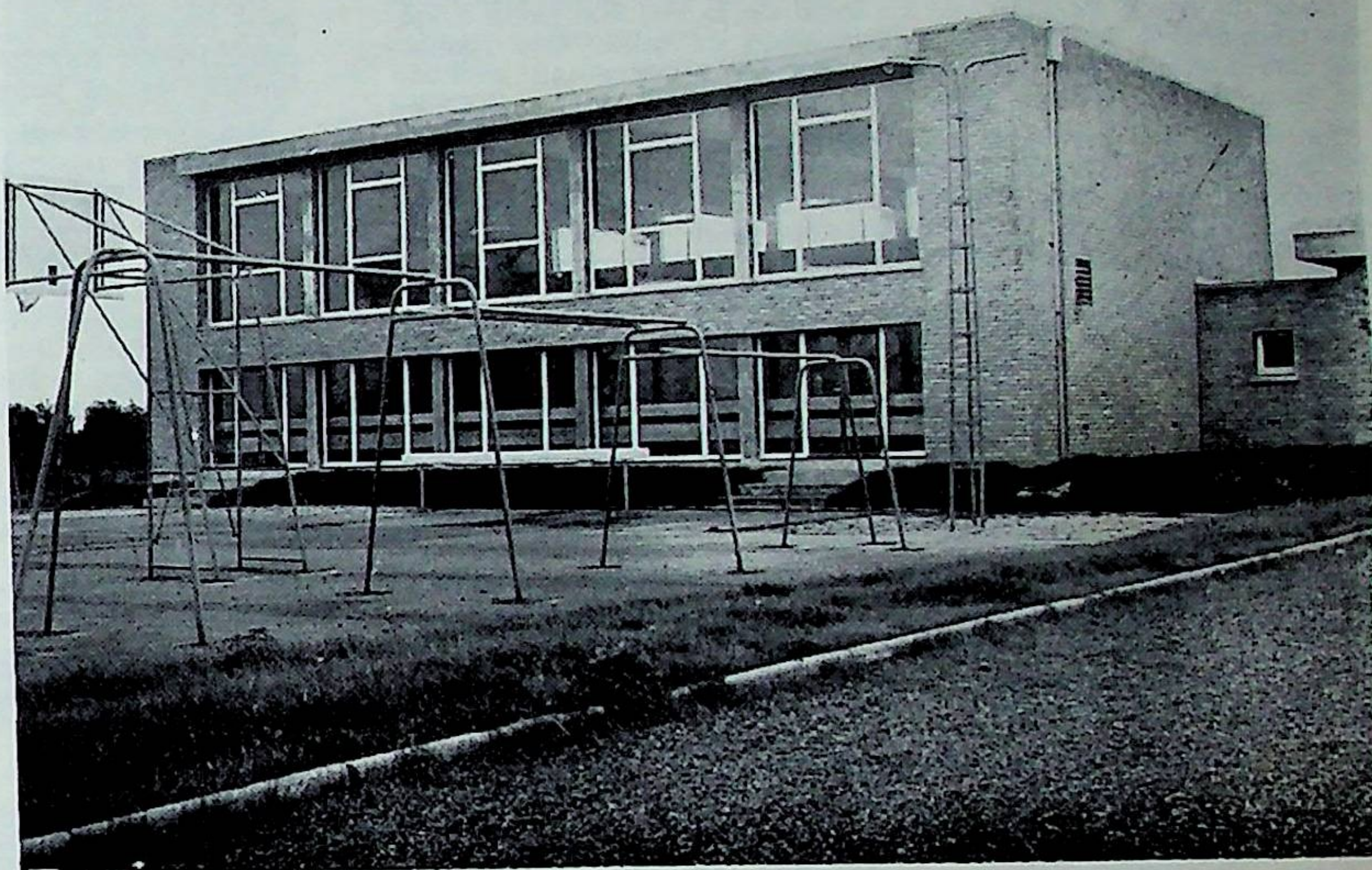
FLERS

JEUNESSE - SPORTS - LOISIRS - CULTURE - JEUNESSE - SPORT

A FLERS :

IL N'Y A
RIEN !

par M. A. VANDERMARLIERE
Adjoint au Maire



Salle de gymnastique de l'école de Filles de FLERS-BABYLONE.

(Photo MAILLIET)

Les oreilles courbatus d'entendre cette rengaine, nous avons pensé, gens de Flers, qu'il serait bon de rappeler les nombreux foyers d'activité auprès desquels vous pouvez trouver, dans la Commune, l'indispensable chaleur humaine, soit comme bénéficiaires, soit comme animateurs éventuels.

Nous avons regroupé ces foyers d'activité sous les titres suivants : sociétés sportives - mouvements de jeunes - groupements culturels - groupements de loisirs - associations diverses.

Vous en trouverez le répertoire annexé à ce Bulletin Municipal. Si, malgré notre souci d'exactitude, il comportait des oublis ou des erreurs, vous nous obligeriez en les communiquant à M. le Secrétaire de Mairie.

A FLERS, ON NE FAIT RIEN POUR LES JEUNES !

Voici pourtant quelques réalisations récentes :

Stade du Sart. — Le stade de la rue de Babylone a été doté de nouveaux équipements : un vestiaire complètement réaménagé, une clôture sur la rue de Babylone avec un grillage d'arrêt des balles hautes qui perturbaient la circulation dans la rue et causaient des dégâts au cimetière. La pose d'un grillage identique le long des jardins des maisons de la rue G. Dubled est prévue cette année.

Stade du Bourg. — Ce terrain était vraiment en piteux état. Nous avons essayé, en collaboration avec les dirigeants, de réaliser quelques aménagements : un abri pour spectateurs, un abri pour matériel, aplanissement des zones les plus mauvaises par un apport de terre. Nous nous employons actuellement à continuer cette restauration par un roulage lourd et la pose d'une porte et d'une clôture en front à rue.

C.I.S. (Centres d'initiation sportive). — Deux plateaux ont été créés, l'un au Sart, rue de Babylone, l'autre au Bourg, rue Devred.

Ils sont dotés d'installations permettant l'initiation sportive des enfants des écoles, et l'apprentissage du volley, du basket, du hand-ball. Celui du Bourg sert à la compétition et est plus particulièrement utilisé par la section de basket. Le préau de l'école toute proche va être incessamment aménagé en panneaux et en éclairage pour les entraînements nocturnes et en cas d'intempérie. Un abri pour les tables d'arbitrage est prévu.

Gymnase de Babylone. — L'ouverture de l'école des filles de Babylone a permis la construction d'une salle de sports de type A. Elle est malheureusement bien petite malgré son prix élevé. Mais son équipement intérieur est de toute première qualité. Cette salle a un double usage : elle permet d'abord, et c'est son but premier, la pratique de l'éducation physique par les enfants des écoles publiques du Breucq et du Sart, ensuite elle est mise à la disposition des sociétés sportives, qu'elles soient du Bourg, du Breucq ou du Sart, pour leurs entraînements.

Cette salle est bordée d'un plateau d'évolution et d'initiation sportive.

DIRECT DRAPERIE

Pierre HALLYNCK

TISSUS GROS ET DÉTAIL

40, avenue de Flandre - Téléphone 72-02-10
FLERS-LEZ-LILLE

Stand de tir du Bourg. — A la demande de l'Amicale Laïque du Bourg, nous avons aménagé un stand de tir à 12 mètres à quatre cibles et fourni une carabine. Nous étudions une amélioration de cette installation à réaliser prochainement.

Salle des fêtes du Bourg. — Au Bourg il n'y a pas encore de salle de sports, hélas! La Municipalité a donc mis la salle des fêtes à la disposition des sociétés sportives pour des entraînements de culture physique exclusivement. On y voit mal la conciliation de l'usage de ballons et du maintien de la propreté du local. La salle sert également aux séances de culture physique des écoles et à la gymnastique volontaire des femmes.

Local du tennis de table. — Le local de la rue Babylone a été mis en entier à la disposition du tennis de table. Une remise en état complète a été effectuée par les services municipaux. Le local est maintenant doté d'un chauffage adapté.

Les moniteurs municipaux. — Pour rendre efficace ses efforts, la Municipalité a engagé un second moniteur municipal depuis septembre 1967. Le poste a été tenu par M. Lecomte jusqu'en décembre 1968, date de sa démission pour convenances personnelles. Nous cherchons activement son remplaçant pour aider M. Huet, premier moniteur, dans l'immensité de sa tâche.

La principale activité des moniteurs s'exerce dans les écoles où ils assurent la pratique de l'éducation physique, en collaboration avec le corps enseignant. Nous avons l'intention de leur confier prochainement d'autres activités sur la commune, notamment l'animation d'une école de sports dans les temps libres du milieu de semaine, l'organisation de la gymnastique volontaire des hommes, et, pour les sociétés qui le désireront, les entraînements sportifs de base.

Centres aérés. — La Municipalité organise depuis quelques années deux centres aérés sur la Commune : un au Bourg en juillet, l'autre au Sart en août. Ils durent chacun quatre semaines

A FLERS, ON NE PRÉVOIT

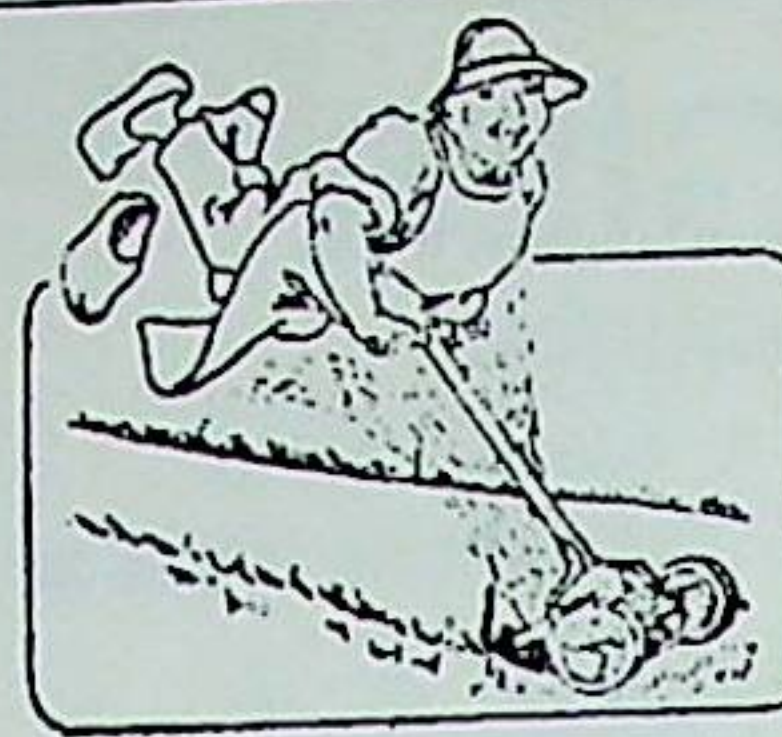
Voici cependant quelques projets dont nous poursuivons la réalisation :

Nouveau stade. — Voici quatre ans déjà avait été prévue la création d'un stade sur un vaste terrain situé près du vieux fort de Babylone. Le dossier fut minutieusement préparé, et déposé auprès des services intéressés. Les projets du Ministère de l'Équipement sur la zone-est de Lille mirent le projet en veilleuse durant de longs mois avant d'en arriver au refus d'implantation pour des raisons d'aménagement du territoire. Nous nous sommes remis en piste pour un nouveau terrain, rue du Lieutenant Colpin, près du cimetière de Flers-Bourg. Il a fallu deux ans pour en être propriétaire et déposer un nouveau projet de stade. Nous allons commencer, en janvier 1969, le nivellement, munis de toutes autorisations nécessaires. Et voilà qu'une route et un lotissement viennent anéantir deux nouvelles années de travail municipal.

Bien sûr, le stade n'est pas vraiment perdu, il n'est que déplacé, mais combien de temps va-t-il s'écouler encore entre janvier 1969, où nous allons commencer, à huit jours près, les travaux, rue du Lieutenant Colpin, et la même situation de démarrage des travaux au nouvel emplacement imposé?

Notre projet comprend un terrain de football, une piste de course de 400 mètres à six couloirs, des installations pour toutes les disciplines d'athlétisme, et sports d'équipe comme volley, basket, hand-ball, des vestiaires. Une grande salle de sports est prévue à plus long terme. Ce sera une œuvre de longue haleine, bien lourde pour notre budget municipal et qui nécessitera : d'une part un étalement du programme sur plusieurs années et d'autre part une modification de mentalité des sociétés sportives, la Municipalité n'ayant ni la possibilité, ni l'intention de créer un stade par quartier. Il faudra finance et sagesse et nous n'oserions dire actuellement laquelle de ces deux sources du progrès sera la plus manquante.

Rééquipement sportif des écoles. — L'idéal serait une salle de type A par école. Nous avons actuellement une salle de ce



un choix de plus
de 50 modèles de
TONDEUSES à GAZON

A MAIN ET AU MOTEUR

EN VENTE CHEZ LES SPECIALISTES

Ets LOUAGE-DUBRUNFAUT

56, rue de Lille - ROUBAIX - Téléphone 73-12-37

SERVICE APRES-VENTE — AFFUTAGE — REPARATIONS

nes et accueillent les enfants, garçons et filles, de 8 à 14 ans. Ils sont encadrés par des moniteurs et monitrices diplômés, placés sous la direction de M. Huet, notre moniteur municipal des sports.

La Commune supporte la charge entière de ces centres aérés. Elle a le plaisir de remercier ici M. Vandereecken, Directeur de l'École Pasteur et M. Boussekey, Président du Club Populaire des Loisirs, qui mettent à notre disposition l'école Pasteur au Sart, le patronage au Bourg, pour le déroulement de cette activité.

Locaux des scouts. — Les scouts de Flers avaient monté, avec une aide minime de la Mairie, un local en bois près des collectifs de Babylone. Ce fut une belle réalisation unissant les familles et les jeunes dans un magnifique effort.

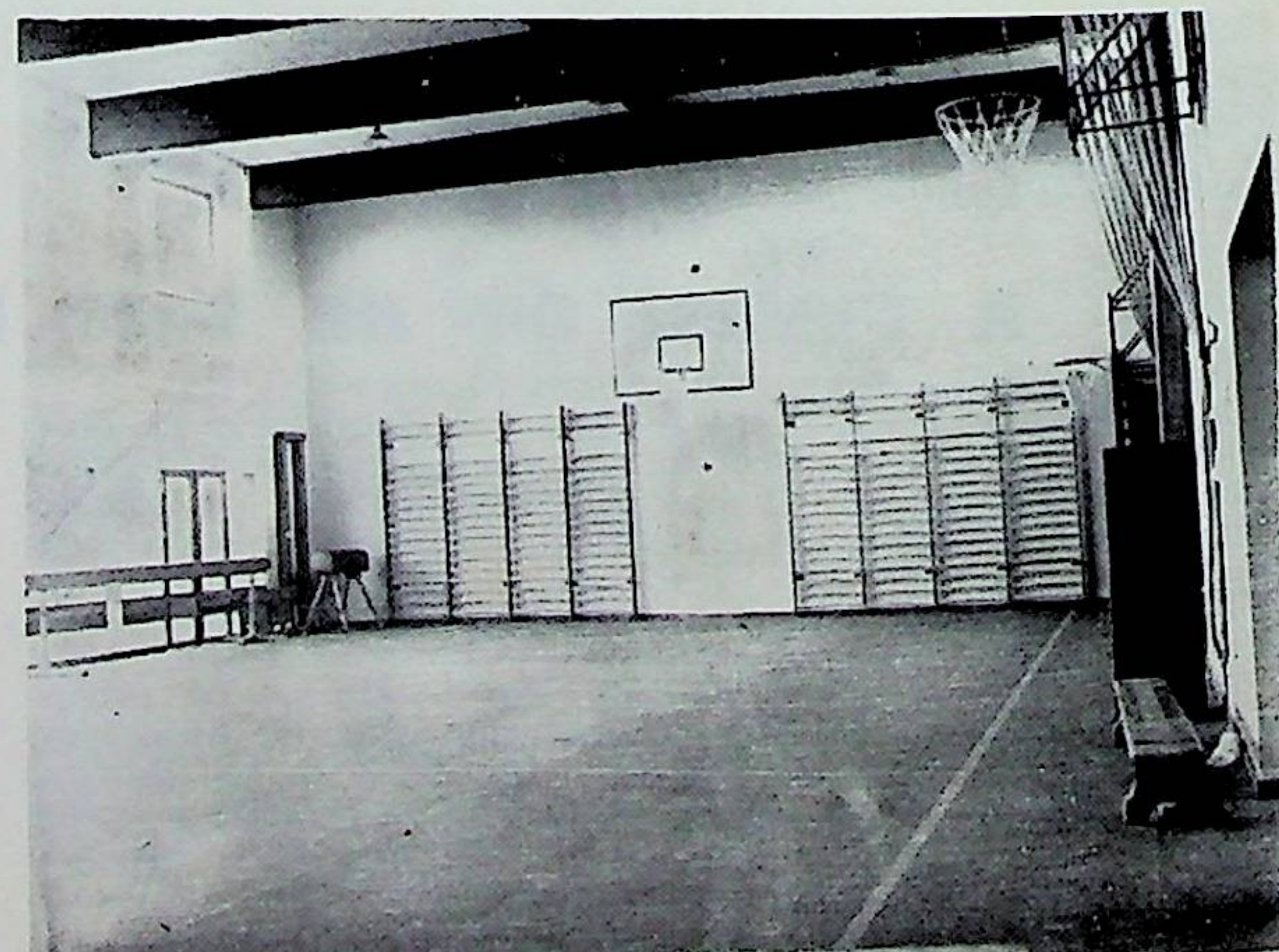
Malheureusement, ce baraquement devait être incendié en juin 1967 et toute la réalisation réduite à néant. Depuis, grâce à la tenacité des dirigeants animés par M. Bernard Prouvost, grâce aussi aux indemnités d'une bonne assurance, grâce enfin à une aide municipale, les scouts ont pu créer deux locaux en dur : l'un au Sart sur l'emplacement de l'ancien, l'autre au Bourg sur le terrain du patronage gracieusement mis à leur disposition.

Subventions. — En dehors de toutes ces réalisations il convient de rappeler les subventions de fonctionnement octroyées aux sociétés sportives et dont le volume va croissant. Bien sûr, ces sociétés ne risquent pas encore d'avoir une mentalité « d'assistés » et nous tenons à remercier et à féliciter ici les dirigeants bénévoles qui consacrent la meilleure part de leur générosité, de leurs loisirs et souvent même leur argent, à l'animation de leurs sociétés. Qu'ils sachent que la Municipalité apprécie leur effort et essaie, dans la mesure de ses petits moyens, de les aider.

RIEN POUR LES JEUNES !

type pour sept écoles. Conscients de l'importance du problème, nous pensons parfaire un équipement de base pour chaque école durant l'année en cours.

Développement des centres aérés. — Dans l'état actuel des choses, les centres aérés ne peuvent accueillir que les enfants de 8 à 14 ans. Nous pensons organiser à notre charge une activité similaire pour les 5 à 7 ans. Comme il faudrait pour



Ecole de Filles de FLERS-BABYLONE. La salle de gymnastique.
(Photo MAILLIET)

cet âge tendre un encadrement de style plus maternel, nous avons déjà exposé aux associations familiales existant sur la Commune, le projet de création d'une équipe de moniteurs et monitrices, choisis en fonction de leurs aptitudes à s'occuper de jeunes enfants et patronnés par quelques mamans, désireuses de mener une action éducatrice de groupe, dans une organisation par roulement qui ne leur prendrait que quelques heures par semaine.

Il serait bon que des contacts soient repris à ce sujet et nous les attendons.

Locaux à usage de foyers de jeunes.

Au Sart. — Un local de 26 m sur 7 m serait actuellement édifié, rue de Babylone, si les événements de mai 1968 n'avaient perturbé profondément la réalisation de ce projet, prévue pour la fin de l'année 1968. Les travaux de soubassement étant commencés, nous espérons un prompt achèvement de l'ensemble.

Au Bourg. — Nous voulons implanter un local identique rue Jules Guesde; le dossier est terminé depuis fin septembre 1968 et déposé aux Services de Jeunesse et Sports. Nous venons d'obtenir la décision de subvention, ce qui permettra la réalisation vers la fin de l'année 1969.

1 000 clubs de jeunes. — Nous sommes inscrits comme demandeurs dans l'opération « mille clubs de jeunes ».

Dans cette opération l'Etat octroie gratuitement pour l'ensemble de la France 1 000 locaux de jeunes d'une valeur de dix millions d'anciens francs chacun, à la condition que les demandeurs présentent un certain nombre de caractéristiques en besoins et que les jeunes en assurent eux-mêmes le montage. Aux dernières nouvelles nous pouvons espérer être choisis dans la tranche de 1970 : c'est l'objectif que nous poursuivons.

Animation des foyers de jeunes. — La création des locaux est une tâche ardue, mais ce n'est rien en regard de la mise en place d'une structure valable de fonctionnement. Il faut à tout prix un animateur permanent, dont c'est le métier, et une liaison permanente avec une fédération spécialisée dans ce genre d'activité. Nous sommes actuellement penchés de très près sur ce problème de structure que nous voudrions voir réglé rapidement. A cet effet nous avons pris contact avec la Municipalité de Mons pour utiliser, chaque commune à mi-temps et à mi-financement, un éducateur permanent qui pourrait commencer son travail à partir de septembre 1969.

Nous sommes sur le point de prendre contact avec toutes personnes intéressées de droit, de fait ou de désir, pour jeter les bases d'une association en vue de créer une maison des jeunes et de la culture. Ceci ne veut pas dire que nous ayons l'ambitieux projet de créer à Flers une construction de prestige. Si ce genre de « maison » doit exister un jour sur la commune ce sera dans le cadre de la communauté urbaine, en fonction d'un ensemble cohérent. Mais en attendant il serait bon de tenter quelques expériences aptes à modifier l'état d'esprit et à préparer notre insertion dans la future vie métropolitaine.

Il y a là une action d'envergure à mener. C'est pourquoi nous pensons à la création de cette maison de Jeunes et de la Culture, adaptée aux problèmes et aux besoins de Flers. Elle sera le creuset d'où sortiront les idées justes et les promoteurs éclairés capables de susciter un immense mouvement d'éducation permanente.

Hélas! nous sommes pauvres! Nous avons fait le calcul du capital nécessaire pour réaliser les équipements normaux, mettre en place les structures normales de notre ville.

Ce capital équivaut au budget annuel de la Commune en son entier.

Nous sommes donc condamnés à trouver d'autres ressources, à procéder par tranches d'urgences hiérarchisées, à entendre des doléances permanentes, très souvent justifiées.

Nous sommes aussi acculés à l'imagination autant qu'à la lucidité, à la fièvre réalisatrice autant qu'à la sagesse de décision.

Nous sommes enfin contraints à l'espérance : espérance de voir un peu à la fois s'établir, par le jeu d'un équilibre croissant entre les budgets des communes de la Communauté Urbaine (tranches de nivellement de 5 % par an pendant 20 ans) des ressources en rapport avec les besoins et non en rapport avec les usines installées sur les communes; espérance de continuer de trouver des gens de bonne volonté, inaccessibles au découragement et à la comptabilité de leurs efforts, des gens de Flers qui arborent comme drapeau le « sens de l'homme », drapeau sur lequel chacun pourra garder bien sûr un petit carré à la couleur de ses convictions personnelles, et même de son amour-propre.

La **R**edoute à **R**oubaix

LA PLUS IMPORTANTE ENTREPRISE FRANÇAISE
DE VENTE PAR CATALOGUE

MAGASINS A ROUBAIX

35 et 124, rue de l'Alma

LA CONSTRUCTION A FLERS

60 logements pour personnes âgées

Par **M. Marcel LOUGUET**
Chef de bureau de la Ville de FLERS

Depuis que je suis au Service de la Ville de FLERS, j'ai toujours pu constater que l'un des principaux soucis de la Municipalité était le problème du logement des personnes âgées.

Divers projets avaient été envisagés et, notamment, la construction d'une Maison de Retraite sur un terrain situé en bordure de la rue du Recueil et de la rue d'Hem.

Puis, à la suite de multiples démarches et interventions qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, M. MOREL, Chef de Cabinet de M. MAZIOL, alors Ministre de la Construction, acceptait de recevoir M. le Maire venu lui exposer cette affaire.

L'entretien eut lieu le 7 mai 1965, au Ministère de la Construction, à Paris.

M. le Maire fut certainement particulièrement persuasif et convaincant, car il revint avec la promesse formelle que nous obtiendrions les prêts nécessaires à cette réalisation. Quelques mois plus tard, en effet, les premiers prêts étaient accordés.

La Société anonyme d'H.L.M. « Mon Abri », à Marcq-en-Baroeul, se vit confier, par la Municipalité, la réalisation de ce projet.

Les plans proposés par M. PUCHAUX, Architecte à Roubaix, furent acceptés d'emblée par le Conseil Municipal.

Il faut souligner que ces plans avaient été tout particulièrement étudiés pour éviter toute fatigue inutile ou toute difficulté aux personnes âgées :

Ni cave, ni grenier. Une maison de plain-pied de 32 m² de superficie, dont une salle de séjour de 16 m², une chambre à coucher de 8 m², cuisine, salle de bains, W.C.

Le stockage du charbon, de pommes de terre et denrées diverses était prévu dans un cellier de 6 m², situé dans l'habitation.

Nous avons envisagé, un moment, le chauffage central, mais le chauffage individuel nous a paru ensuite préférable.

De cette façon, chacun peut se chauffer en fonction de ses possibilités financières, sans avoir à craindre de se trouver, brusquement, avec une grosse note de chauffage central à régler.

Ces matériaux « nobles », que sont la brique et les tuiles, furent choisis, car toutes les études sociologiques sont là pour démontrer qu'ils ont la faveur des gens du Nord.

Pour épargner aux futurs occupants les aides et les frais d'installation d'antennes individuelles, des antennes collectives de télévision furent prévues.

Enfin, il fut convenu que de vastes espaces verts, parsemés de plantes et de fleurs, viendraient agrémenter l'ensemble.

Le 27 septembre 1965 eut lieu l'adjudication des travaux. Ceux-ci furent menés avec une telle diligence que, le 18 juin 1966, soit moins de neuf mois après la mise en adjudication, les 12 logements du Bourg étaient inaugurés et, le 25 février 1967, c'était l'inauguration des 48 logements du Breucq.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage ici à trois hommes qui contribuèrent grandement à la réussite de cette opération et dont j'ai pu apprécier toute la valeur, lors des contacts, quasi-quotidiens, que nous eûmes à ce sujet :

- M. DEHONDT, Directeur de la Société Anonyme H.L.M. « Mon Abri », soucieux du moindre détail, voulant toujours mieux faire ;
- M. PUCHAUX, Architecte, hélas prématurément disparu le 30 novembre 1966, qui sut concilier les impératifs de la construction et le souci de l'humain ;
- M. MENU, collaborateur direct de M. PUCHAUX, présent chaque jour sur le chantier pour coordonner les activités des différents corps d'Etat et surveiller l'avancement des travaux.

Afin de choisir les heureux bénéficiaires de ces logements, parmi les nombreux candidats qui s'étaient manifestés, le Conseil Municipal avait désigné une Commission d'attribution. Celle-ci décida d'agréer les demandes dans l'ordre suivant :

1. Personnes nées à Flers et domiciliées à Flers ;
2. Personnes domiciliées à Flers ;
3. Personnes n'habitant pas Flers, mais dont un ou plusieurs enfants demeurent dans la Commune ;
4. Autres demandeurs.

VINTAER et Fils

COUVERTURE -- SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL
agréé E.G.F.

91, rue Alexandre-Detroy - Téléph. 53-23-21
FLERS-LEZ-LILLE

ENTREPRISE DE BATIMENTS
menuiserie d'art et de styles

Ets DESFROMONT

S. A. R. L. au capital de 24 300 F
Ch. Post. Lille 44-802 R.C. Roubaix 55 B 78

1, rue Anatole-France - Téléphone 72-24-10
FLERS-LEZ-LILLE

COUVERTURE - ZINGUERIE - PLOMBERIE

agrée G.D.F.

DUSSART

19, rue du Croquet - Téléphone 72-36-10 - FLERS-BREUCQ

En fait, seules furent satisfaites les demandes provenant des trois premières catégories.

Malheureusement, une douzaine de demandes émanant de personnes habitant FLERS furent reçues après la réunion de la Commission d'attribution et ne pourront donc être prises en considération qu'en fonction de vacances éventuelles.

Il convient, maintenant, de parler du financement de cette opération :

— 139 747 000 anciens francs d'emprunts furent contractés par la S.A. d'H.L.M. « Mon Abri », pour lesquels la Commune accorda sa garantie financière ;

— 4 000 000 d'anciens francs furent versés par le Bureau d'Aide Sociale, à titre de participation à cette opération.

Enfin, la part de la Commune s'élève à environ :

— 40 000 000 d'anciens francs (y compris la valeur des terrains qu'elle a donnés).

Mais, s'il n'est pas question de faire un bénéfice dans une opération revêtant un tel caractère social, il faut bien rembourser, ponctuellement, les emprunts contractés.

Les loyers furent donc calculés strictement en fonction de ces remboursements.

Ils furent fixés à 13 700 anciens francs par mois, jusqu'au 1^{er} janvier 1968, date à laquelle ils furent portés à 13 800 francs anciens, pour éviter de réclamer, chaque année, aux locataires, les taxes sur location verbale.

Certains disent : « C'est cher ! ». Certes, je suis bien de cet avis, si l'on songe aux maigres ressources de la majorité des personnes âgées

Toutefois, que l'on veuille bien considérer ceci :

— 50 % des locataires actuels bénéficient d'une allocation loyer qui ramène leur loyer réel à 3 575 anciens francs.

— 30 % des occupants n'ont pas déposé de demande d'allocation, estimant que leurs ressources étaient suffisantes pour leur permettre de régler ce loyer.

— 20 %, enfin, ont vu leur demande rejetée parce que leurs enfants ont des situations qui leur permettent de venir en aide à leurs parents (articles 205 et 206 du Code Civil).

Dans cette affaire, la Ville de Flers a fait figure de Ville pilote, ainsi qu'en témoignent les diverses demandes de renseignements qui nous parviennent de nombreuses villes du Nord.

L'inauguration de ces logements fit l'objet d'un reportage à la Télévision Régionale. Une émission de radio, « La Minute de Saint-Granier », fut consacrée à cette réalisation.

En prenant cette initiative, la Municipalité s'était fixée un objectif : permettre aux personnes âgées, après une rude vie de labeur, de jouir en paix d'un repos mérité, dans un cadre agréable et attrayant.

Les nombreux contacts que j'ai avec ces personnes me permettent de dire que ce but est atteint.

Albert
GRIETTE

40, rue A.-France

PEINTURE - VITRERIE

TAPISSERIE

REVÊTEMENT MURAL

FLERS-LEZ-LILLE — Tél. 72-09-89



Les logements pour personnes âgées du Bourg.

(Photo MAILLIET)

Les logements pour personnes âgées du Breucq.

(Photo MAILLIET)



Société Générale d'Entreprises

S. A. Capital 50 000 000 de Francs

56, rue du Faubourg Saint-Honoré — PARIS (VIII^e)

TOUS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

POSTES - CENTRALES - INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

RÉSEAUX - CATENAIRES - ÉCLAIRAGE PUBLIC

AUTOMATISMES - ÉLECTRONIQUE

Agence : 220, rue J.-Jaurès - FLERS-LEZ-LILLE - ☎ 72-43-13

Ent. Jacques FEREZ & Cie

Terrassements

Constructions routes

Parkings

Cours d'Écoles

126, rue des Ogiers - Tél. 72-02-04 - CROIX

L'Aide Sociale

Par **M. Marcel HORENT**
Adjoint au Maire

La réglementation de la Sécurité Sociale n'apportant pas encore aux personnes âgées l'assurance d'une vie convenable, il appartient aux Bureaux d'Aide Sociale de donner aux intéressés un complément de ressources qui remédie aux lacunes de la loi.

Le Bureau d'Aide Sociale est un organisme municipal géré par une commission administrative présidée par le Maire de la commune. A Flers cette commission est ainsi constituée :

Président de droit : M. Jean DESMARETS, Maire ;
Membres nommés par M. le Préfet : MM. Ernest CHARLET, Jules JARDEZ, Henri DERACHE, Georges CARTON ;

Membres désignés par le Conseil Municipal : M. Marcel HORENT, Adjoint (ordonnateur), Mme Denise LEFEBVRE, Adjoint, M. André VANDERMARLIERE, Adjoint, M. Raymond NEVEU.

Elle a pour mission d'étudier toutes les demandes d'aide présentées par M. le Maire, d'instruire les dossiers de demande d'admission aux différentes formes d'aide :

- Aide aux infirmes ;
- Aide aux aveugles et grands infirmes ;
- Allocations spéciales aux infirmes de moins de 15 ans ;
- Aide médicale gratuite ;
- Allocation logement ;
- Allocation spéciale de vieillesse ;
- Fonds national de solidarité ;
- Carte d'Economiquement Faible
- Allocation militaire.

Les demandes d'admission au bénéfice d'une forme quelconque de l'aide sociale doivent se faire à la Mairie de la Résidence de l'intéressé.

Le service municipal constitue le dossier d'aide sociale et donne un AVIS sur le vu : du livret de famille ou d'une pièce d'identité et des justifications de ressources et des charges de la famille ; le dossier est ensuite complété par les adresses des personnes tenues à l'obligation alimentaire en vertu de l'article 205 du Code Civil qui précise : « Les enfants doivent des aliments à leur père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin ».

Cette obligation alimentaire peut se traduire par le versement « d'une pension alimentaire » si les ressources des enfants dépassent un certain plafond. Pour que la Commission d'Admission puisse juger en connaissance de cause elle se trouve dans l'obligation de posséder les éléments nécessaires.

C'est pourquoi à chaque demande d'aide sociale formulée par les parents, les enfants, quel que soit leur domicile, reçoivent un imprimé portant inscription « Obligation Alimentaire » que les services municipaux leur demandent de remplir.

Il est conseillé d'y répondre le mieux possible. Ne pas y donner suite peut occasionner aux intéressés une participation d'office. Une réponse sincère permet à la Commission de ne pas vous imposer quand vos ressources lui paraissent insuffisantes ou vos charges de famille trop importantes.

Toutes ces demandes d'admission sont transmises au Préfet avec avis motivé. Une commission départementale examine d'abord les dossiers qui sont ensuite soumis à la Commission d'Admission qui se réunit chaque mois à Lannoy. Le rôle de cette Commission est de se prononcer sur l'admission, la forme et le taux de l'aide sociale.

Les Administrateurs du Bureau d'Aide Sociale savent qu'ils accomplissent une noble mission, particulièrement pour l'aide facultative à apporter dans tous les cas spéciaux d'indigence : secours de première urgence, attribution de bons de denrées, distributions de pommes de terre, de charbon etc...

En 1967 le Bureau d'Aide Sociale a distribué pour 40 250 F de secours pour les différentes formes d'aide et en 1968 il a distribué pour 103 322 F dont 60 000 F aux familles touchées par la grève.

A COTE DU BUREAU D'AIDE SOCIALE, qui, de par sa constitution, est régi par des règlements stricts, la Municipalité a créé, dès 1948, LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE SOCIALE.

Il s'agit d'une Société privée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont M. le Maire est Président d'Honneur.

M. CAILLEAUX, ancien Adjoint au Maire en assure la Présidence et la Trésorerie. Cette Société permet d'apporter aux personnes âgées, dans certains cas dignes d'intérêt, ce que le Bureau d'Aide Sociale ne peut, légalement, leur donner.

En 1967 le montant des secours accordés aux personnes âgées a été de 10 651,60 F et en 1968 de 14 478,03 F.

Dans le cadre de cette Société un groupe d'une dizaine de dames dévouées sous la responsabilité de Mmes WATTINNE et BONTE, se réunit tous les mercredis dans une salle du Centre Administratif du Breucq pour confectionner vêtements et lingerie.

En 1967 il a été distribué 430 vêtements et en 1968 358 vêtements. Plus de la moitié de ces vêtements ont été entièrement confectionnés à l'ouvroir.

MAISON D'ŒUVRES SOCIALES

Cette maison, située rue Jean-Baptiste-Bonte, est réservée à tous les groupements de la Commune, sans aucune distinction.

Sur simple demande et pour autant qu'elle ne soit pas déjà retenue par les groupements qui organisent régulièrement des réunions à date fixe, la libre disposition est accordée aux sociétés qui désirent tenir des réunions en Comité restreint.

La salle est retenue actuellement :

- les lundis et jeudis de chaque semaine de 14 h à 18 h pour les aînés qui se retrouvent pour quelques bonnes parties de cartes ;
- les lundis et mercredis de chaque semaine de 18 h à 20 h pour les élèves des cours de solfège de l'Union Philharmonique ;
- le mercredi de chaque semaine de 13 h 30 à 17 h pour les cours de couture ;
- le 3^e jeudi de chaque mois de 18 h 30 à 20 h pour la permanence, règlement de prestations de la Mutuelle ;
- le 1^{er} lundi de chaque mois à 20 h pour les réunions d'études et d'informations du groupe socialiste ;
- le mardi de chaque semaine de 19 h à 20 h pour la Batterie Fanfare Pasteur pour les cours de solfège.



Sté HENRI

LECOCQ

Combustibles

Charbons - Fuel

Produits LEC

SPÉCIALITÉS — BATIMENT

TRANSPORTS PAR EAU - AFFRETEMENTS FLUVIAUX

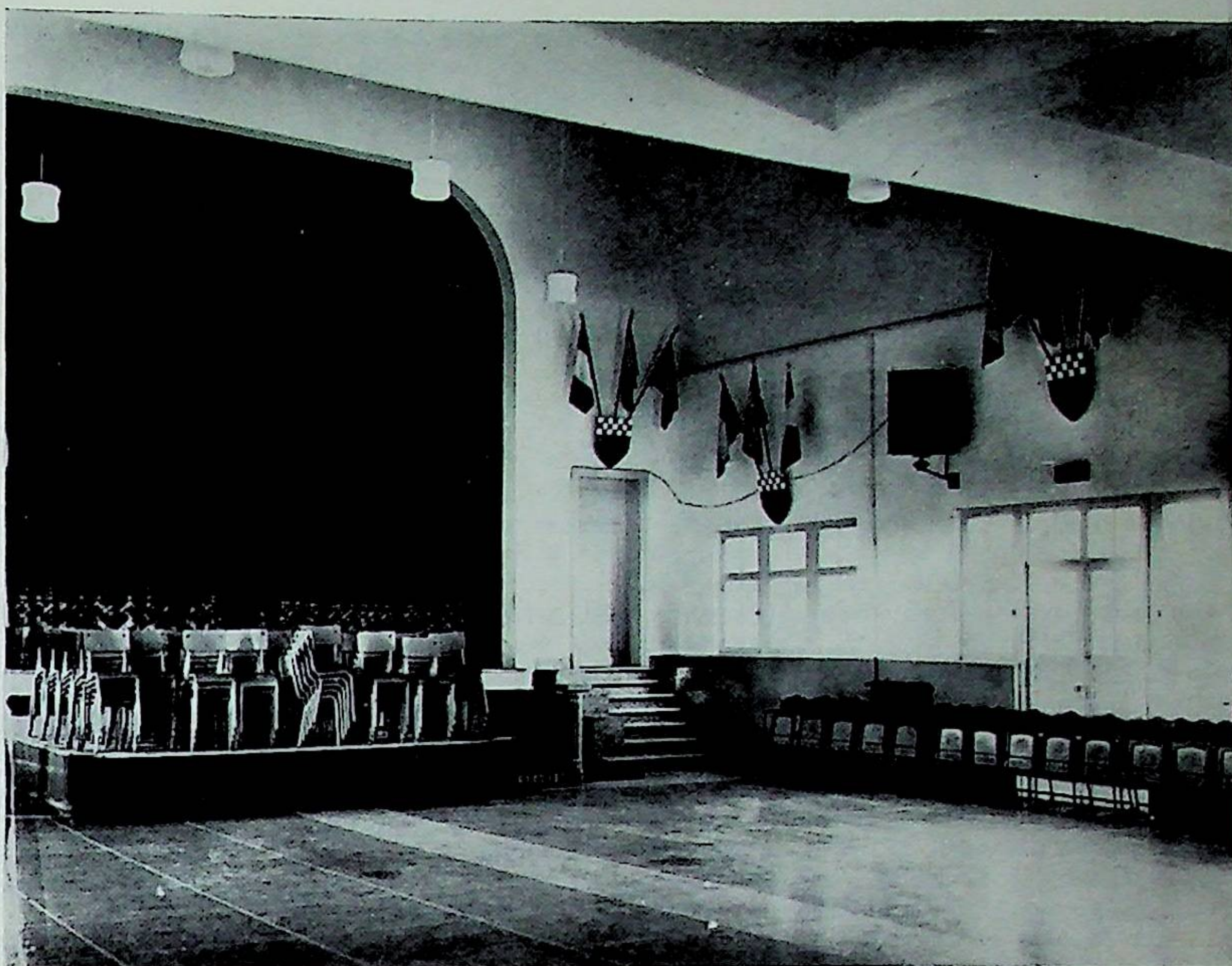
7, rue de l'Architecte Cordonnier (Ex-Quai Vauban) — LILLE

Téléphone 57-10-81 - 82 - 83

TRAVAUX ET ACQUISITIONS

RÉALISÉS
DEPUIS LE COMPTE RENDU
DE GESTION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DIFFUSÉ EN 1965

Par M. Fernand HOUZE,
Rédacteur
Chef de la Comptabilité de la Ville



La Salle des Fêtes de FLERS-BOURG.

(Photo MAILLIET)

LES BATIMENTS COMMUNAUX

Outre les petites réparations et spécialement les travaux de peinture effectués par les services municipaux, de nombreux aménagements, commandés par la nécessité, ont été effectués.

BAINS-DOUCHES :

- Installation de nouveaux réservoirs de production d'eau chaude : 5 000 F.

EGLISE DU SACRE-CŒUR :

- Réfection d'une partie de la couverture ;
- D'autres travaux sont encore nécessaires pour assurer la conservation de cet édifice. Ils seront poursuivis et leur montant est évalué à 40 000 F.

SALLES DE FETES :

- Installation
- de nouvelles sonorisations : 10 000 F ;
 - de nouvelles gazinières dans les cuisines : 3 500 F ;
 - de nouvelles chaises : 6 000 F ;
 - du nouveau carrelage et nouveau brûleur de chauffage

salle du Breucq : 17 000 F ;

- Réfection de la toiture et de l'installation électrique salle du Bourg : 24 000 F.

A noter que ces salles sont louées gratuitement aux sociétés locales et seule une redevance de 15 F est réclamée pour utilisation de la sonorisation.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Au Bourg la situation est connue ; la Ville est propriétaire des terrains depuis 1959 mais la réalisation des projets est maintenant du ressort de la Communauté Urbaine. Les travaux devraient commencer cette année.

AU BREUCQ

L'Ecole de Filles de dix classes avec annexes est maintenant terminée. La dépense totale c'est-à-dire :

- construction et aménagement des dix classes ;
- construction et aménagement du gymnase ;
- construction et aménagement du plateau éduc. physique s'est élevée à 1 125 500 F pour laquelle la Ville a reçu une subvention de 865 141 F.

CLINIQUE D'ACCOUchemENTS

DU DOCTEUR

PLATEL

124, 126, 128, rue Jean-Jaurès

FLERS - LILLE

TÉLÉPHONE : 72-24-01

Cours préparatoires
à l'accouchement sans douleur

la Maternité offre aux futures mamans les plus grandes facilités

- 1) Une Convention avec la Sécurité Sociale
- 2) Des cours d'accouchement sans douleur
- 3) Elles ont le choix entre les chambres 1 et 2 lits, avec téléphone, interphone et télévision

LA MATERNITÉ dispose d'une salle de travail, d'une salle de chirurgie obstétricale avec oxygène-réanimation, anesthésie en circuit fermé et couveuse pour les prématurés

Le mari est autorisé à assister à la naissance de son enfant

Les BAPTÊMES peuvent se faire en clinique

Les VISITES ont lieu chaque jour de 13 heures à 18 heures

Le terrain sur lequel a été construit ce groupe scolaire a été acheté 391 000 F par la Ville à l'aide d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour l'équipement des classes de cette nouvelle école et la rénovation du mobilier installé dans les autres écoles, une somme de 43 000 F a été dépensée depuis 1965.

En outre, une nouvelle chaudière a été installée à l'école de garçons rue de Babylone : 5 000 F.

LE BUREAU DE POSTE

Les travaux de construction d'un nouvel hôtel des postes sont enfin commencés.

Cet hôtel est édifié sur un terrain communal situé à l'angle des rues Jean-Jaurès et de la Paix.

La participation financière de la Ville dans la construction de ce bâtiment est évaluée à 138 000 F.

D'autre part, outre l'aménagement de la recette auxiliaire, 128, rue Jules-Guesde, une cabine téléphonique a été installée face au poste de Police, rue Jules-Guesde.

Une autre cabine sera mise en service très prochainement, rue Robert Schuman, près du lotissement pour les personnes âgées.

ROUTES ET CHEMINS :

La rénovation des voies communales s'est poursuivie.

AU BOURG :

- Prolongement de la rue Jeanne-d'Arc (Jusque la rue A. Detroy) : 12 300 F ;
- Construction d'une chaussée et aménagement de trottoirs rue Antoine Lefebvre : 78 000 F ;
- Revêtement en tarmacadam de la rue Auguste Lerouge : 80 000 F ;
- Prolongement de la chaussée et tarmacadam de la rue Parmentier : 21 000 F ;
- Nouveau revêtement en béton bitumineux des chaussées des rues Parmentier et Ladrière : 33 000 F ;
- Aménagement de la chaussée de la rue de la Cousinerie (tarmacadam) : 23 000 F ;

AU BREUCQ :

- Réfection de la chaussée et des trottoirs de l'avenue du Sart : 21 000 F ;
- Chaussée en tarmacadam rue Molière jusqu'aux établissements NORAL : 10 500 F ;
- Réfection de la rue La Bruyère : 15 000 F ;
- Aménagement de la Place Constantin Descat : 19 300 F.

TROTTOIRS :

La remise en bon état des trottoirs a été poursuivie et les sommes dépensées pour ces travaux se sont élevées de 1965 à 1968 à 36 300 F.

A noter que d'importants travaux devaient être entrepris en 1968 à l'aide d'un emprunt de 1 000 000 de francs.

Il s'agissait en effet, de la réfection des rues L. Constant, de Babylone, de l'Épinette, du 11 novembre, de la Paix, de la Concorde, Bossuet et du prolongement de la rue G. Nadaud vers la rue de l'Égalité.

Ces travaux sont maintenant du ressort de la Communauté, les dossiers lui ont été transmis et M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille vient de nous aviser qu'une première tranche de travaux comprenant la réfection des rues de Babylone, Louis Constant, du 11 novembre, de la Paix et de la Concorde sera réalisée en 1969.

S'il reste des crédits, la rue de l'Épinette sera remise en état cette année également.

Enfin les travaux concernant la rue Maxence Van der Meersch sont envisagés pour 1970.

ESPACES VERTS :

L'entretien des espaces verts publics coûte annuellement à la Ville 45 000 F.

Les travaux d'entretien sont effectués par une entreprise (Flers-Babylone et rue R. Schuman) et par les ouvriers communaux (Square du Manoir, Lot. Brugge, Centre Administratif).

A partir de 1969, les travaux seront pris en charge, en totalité, par les services municipaux dotés à cet effet d'un matériel moderne acquis récemment (tracteur - tondeuses - balai ramasse gazon) pour la somme de 15 000 F.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Bourg est équipé en fluorescent depuis février 1965. La rénovation de l'éclairage public du Breucq est en cours.

Elle a commencé par l'équipement des carrefours du Sart et de la Planche Epinoy - 25 000 F - et se poursuit actuellement.

Les travaux en cours sont évalués à 120 000 F.

ADDUCTIONS D'EAU POTABLE :

Des travaux d'adduction d'eau dans les rues Jules Guesde, Parmentier, A. Lefebvre, L. Constant, de la Cousinerie et d'Hem ont été effectués pour la somme de 65 000 F.

ASSAINISSEMENT :

Couverture de fossés rue du Mal. de Lattre de Tassigny : 42 000 F.

Assainissement secteur de Babylone par la construction d'un aqueduc rue L. Constant desservant également le C.O.P.E.S. : 143 600 F.

ACQUISITIONS DE TERRAINS :

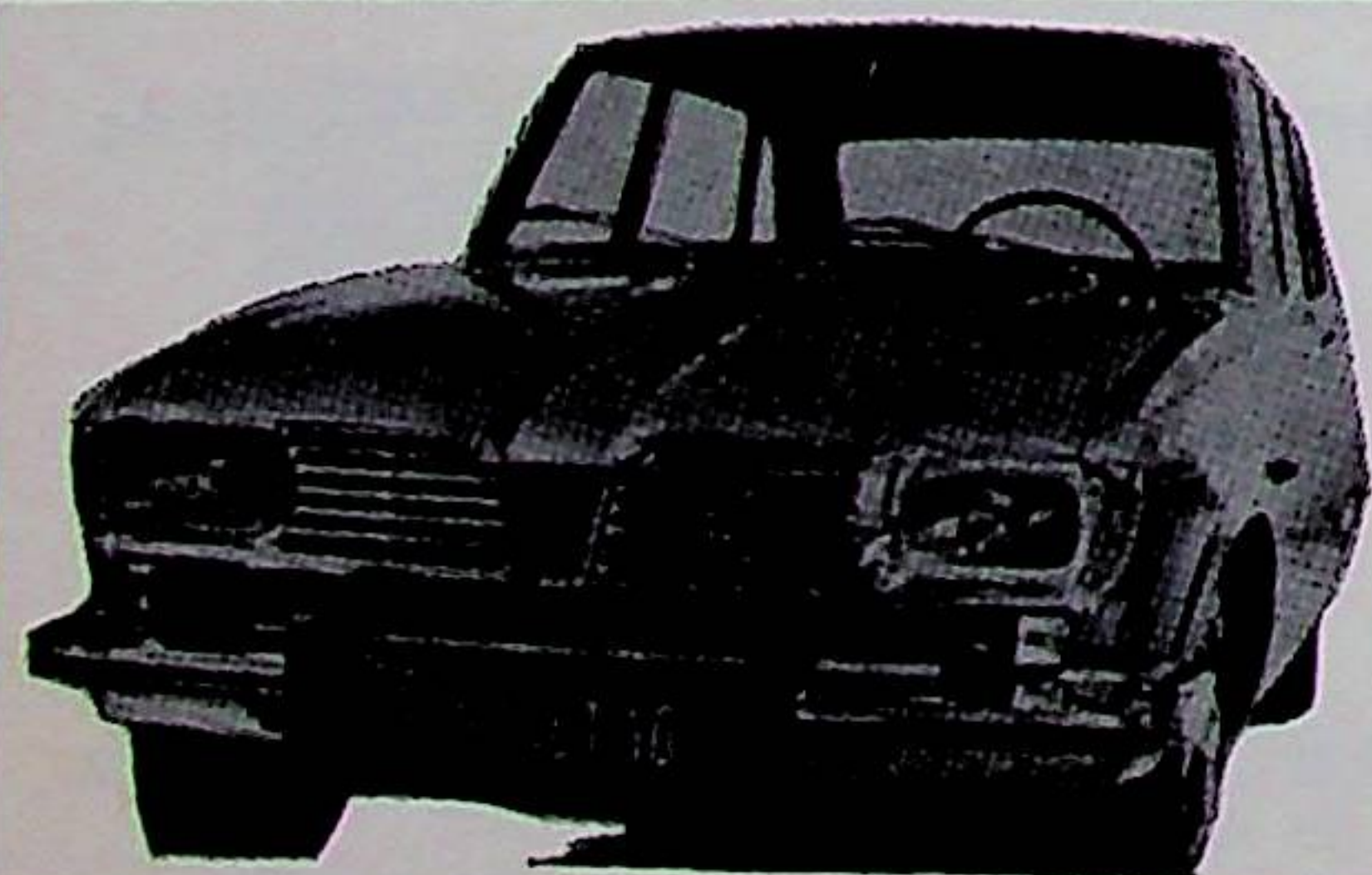
Une parcelle a été achetée avenue du Lieutenant Colpin pour l'implantation d'un stade : 293 000 F.

Une partie du Fort de Babylone a été également achetée par la Ville et mise à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale pour la construction d'un C.E.S. prévue pour 1970 : 11 000 F.

Un terrain situé rue Jules Guesde (le long de la salle de fêtes) est également propriété de la Ville et permet d'accéder à la parcelle située derrière ce bâtiment et sur laquelle sera édifié un local pour les jeunes : 10 200 F.

Enfin, la pâture Place de la Liberté avait également été achetée par la Ville et devait permettre un aménagement et un agrandissement de cette place : 30 800 F.

Cette parcelle a été reprise par le Ministère de l'Équipement dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Ville-Est.



GARAGE POTTIER

HALL D'EXPOSITION

prochainement

251, rue Jean-Jaurès

FLERS

AGENCE RENAULT

20, rue des Acacias

WASQUEHAL - Tél. 72-09-59

SOYEZ EFFICACE, AIDEZ A LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DE VOTRE CITÉ

EN FAVORISANT DE VOS ORDRES LES ANNONCEURS DE CE BULLETIN

Le terrain sur lequel a été construit ce groupe scolaire a été acheté 391 000 F par la Ville à l'aide d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour l'équipement des classes de cette nouvelle école et la rénovation du mobilier installé dans les autres écoles, une somme de 43 000 F a été dépensée depuis 1965.

En outre, une nouvelle chaudière a été installée à l'école de garçons rue de Babylone : 5 000 F.

LE BUREAU DE POSTE

Les travaux de construction d'un nouvel hôtel des postes sont enfin commencés.

Cet hôtel est édifié sur un terrain communal situé à l'angle des rues Jean-Jaurès et de la Paix.

La participation financière de la Ville dans la construction de ce bâtiment est évaluée à 138 000 F.

D'autre part, outre l'aménagement de la recette auxiliaire, 128, rue Jules-Guesde, une cabine téléphonique a été installée face au poste de Police, rue Jules-Guesde.

Une autre cabine sera mise en service très prochainement, rue Robert Schuman, près du lotissement pour les personnes âgées.

ROUTES ET CHEMINS :

La rénovation des voies communales s'est poursuivie.

AU BOURG :

- Prolongement de la rue Jeanne-d'Arc (Jusque la rue A. Detroy) : 12 300 F ;
- Construction d'une chaussée et aménagement de trottoirs rue Antoine Lefebvre : 78 000 F ;
- Revêtement en tarmacadam de la rue Auguste Lerouge : 80 000 F ;
- Prolongement de la chaussée et tarmacadam de la rue Parmentier : 21 000 F ;
- Nouveau revêtement en béton bitumineux des chaussées des rues Parmentier et Ladrière : 33 000 F ;
- Aménagement de la chaussée de la rue de la Cousinerie (tarmacadam) : 23 000 F ;

AU BREUCQ :

- Réfection de la chaussée et des trottoirs de l'avenue du Sart : 21 000 F ;
- Chaussée en tarmacadam rue Molière jusqu'aux établissements NORAL : 10 500 F ;
- Réfection de la rue La Bruyère : 15 000 F ;
- Aménagement de la Place Constantin Descat : 19 300 F.

TROTTOIRS :

La remise en bon état des trottoirs a été poursuivie et les sommes dépensées pour ces travaux se sont élevées de 1965 à 1968 à 36 300 F.

A noter que d'importants travaux devaient être entrepris en 1968 à l'aide d'un emprunt de 1 000 000 de francs.

Il s'agissait en effet, de la réfection des rues L. Constant, de Babylone, de l'Epinette, du 11 novembre, de la Paix, de la Concorde, Bossuet et du prolongement de la rue G. Nadaud vers la rue de l'Egalité.

Ces travaux sont maintenant du ressort de la Communauté, les dossiers lui ont été transmis et M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille vient de nous aviser qu'une première tranche de travaux comprenant la réfection des rues de Babylone, Louis Constant, du 11 novembre, de la Paix et de la Concorde sera réalisée en 1969.

S'il reste des crédits, la rue de l'Epinette sera remise en état cette année également.

Enfin les travaux concernant la rue Maxence Van der Meersch sont envisagés pour 1970.

ESPACES VERTS :

L'entretien des espaces verts publics coûte annuellement à la Ville 45 000 F.

Les travaux d'entretien sont effectués par une entreprise (Flers-Babylone et rue R. Schuman) et par les ouvriers communaux (Square du Manoir, Lot. Brugge, Centre Administratif).

A partir de 1969, les travaux seront pris en charge, en totalité, par les services municipaux dotés à cet effet d'un matériel moderne acquis récemment (tracteur - tondeuses - balai ramasse gazon) pour la somme de 15 000 F.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Bourg est équipé en fluorescent depuis février 1965. La rénovation de l'éclairage public du Breucq est en cours.

Elle a commencé par l'équipement des carrefours du Sart et de la Planche Epinoy - 25 000 F - et se poursuit actuellement.

Les travaux en cours sont évalués à 120 000 F.

ADDUCTIONS D'EAU POTABLE :

Des travaux d'adduction d'eau dans les rues Jules Guesde, Parmentier, A. Lefebvre, L. Constant, de la Cousinerie et d'Hen ont été effectués pour la somme de 65 000 F.

ASSAINISSEMENT :

Couverture de fossés rue du Mal. de Lattre de Tassigny : 42 000 F.

Assainissement secteur de Babylone par la construction d'un aqueduc rue L. Constant desservant également le C.O.P.E.S. : 143 600 F.

ACQUISITIONS DE TERRAINS :

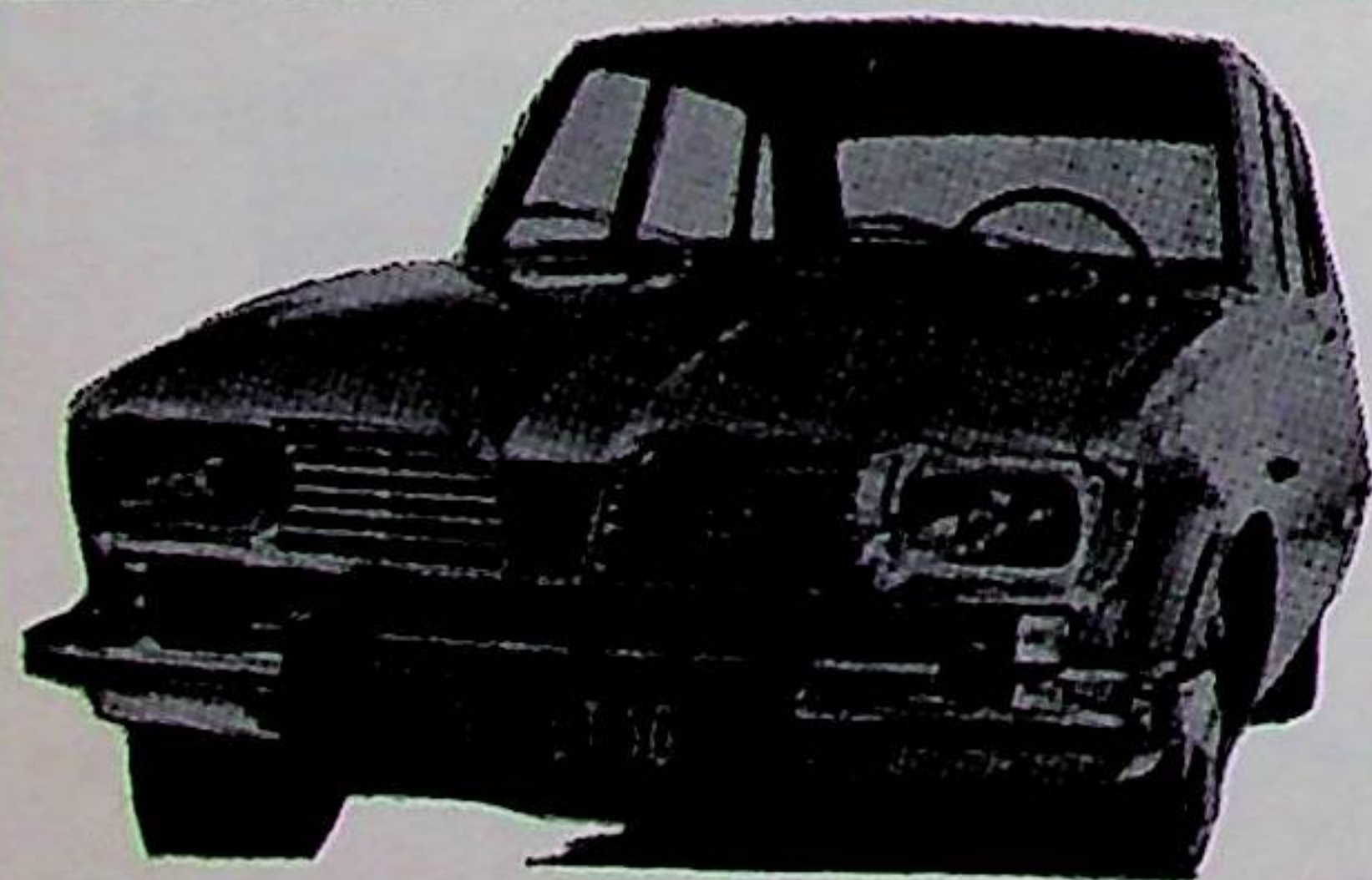
Une parcelle a été achetée avenue du Lieutenant Colpin pour l'implantation d'un stade : 293 000 F.

Une partie du Fort de Babylone a été également achetée par la Ville et mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale pour la construction d'un C.E.S. prévue pour 1970 : 11 000 F.

Un terrain situé rue Jules Guesde (le long de la salle de fêtes) est également propriété de la Ville et permet d'accéder à la parcelle située derrière ce bâtiment et sur laquelle sera édifié un local pour les jeunes : 10 200 F.

Enfin, la pâture Place de la Liberté avait également été achetée par la Ville et devait permettre un aménagement et un agrandissement de cette place : 30 800 F.

Cette parcelle a été reprise par le Ministère de l'Équipement dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Ville-Est.



GARAGE POTTIER

HALL D'EXPOSITION

prochainement

251, rue Jean-Jaurès

FLERS

AGENCE RENAULT

20, rue des Acacias

WASQUEHAL - Tél. 72-09-59

SOYEZ EFFICACE, AIDEZ A LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DE VOTRE CITÉ

EN FAVORISANT DE VOS ORDRES LES ANNONCEURS DE CE BULLETIN

Les immeubles collectifs de FLERS-BABYLONE
(Photo MAILLIET)



Lotissement de la rue Louise-Michel.
(Photo MAILLIET)



LES PHARMACIENS DE FLERS

G. CLAY

53-23-84 - BOURG

M. DEQUIDT

72-28-02 - BREUCQ

O. MEESEMAECKER

72-44-56 - BABYLONE

SONT A VOTRE DISPOSITION

Ils ont en stock ou se procurent dans le minimum de temps
les **PRODUITS** dont vous avez besoin et sont prêts à vous conseiller quant à leur utilisation.

POUR TOUTES VOS CREATIONS DE PARCS ET JARDINS - TERRAINS DE SPORTS - TENNIS

Ets MASQUELIER

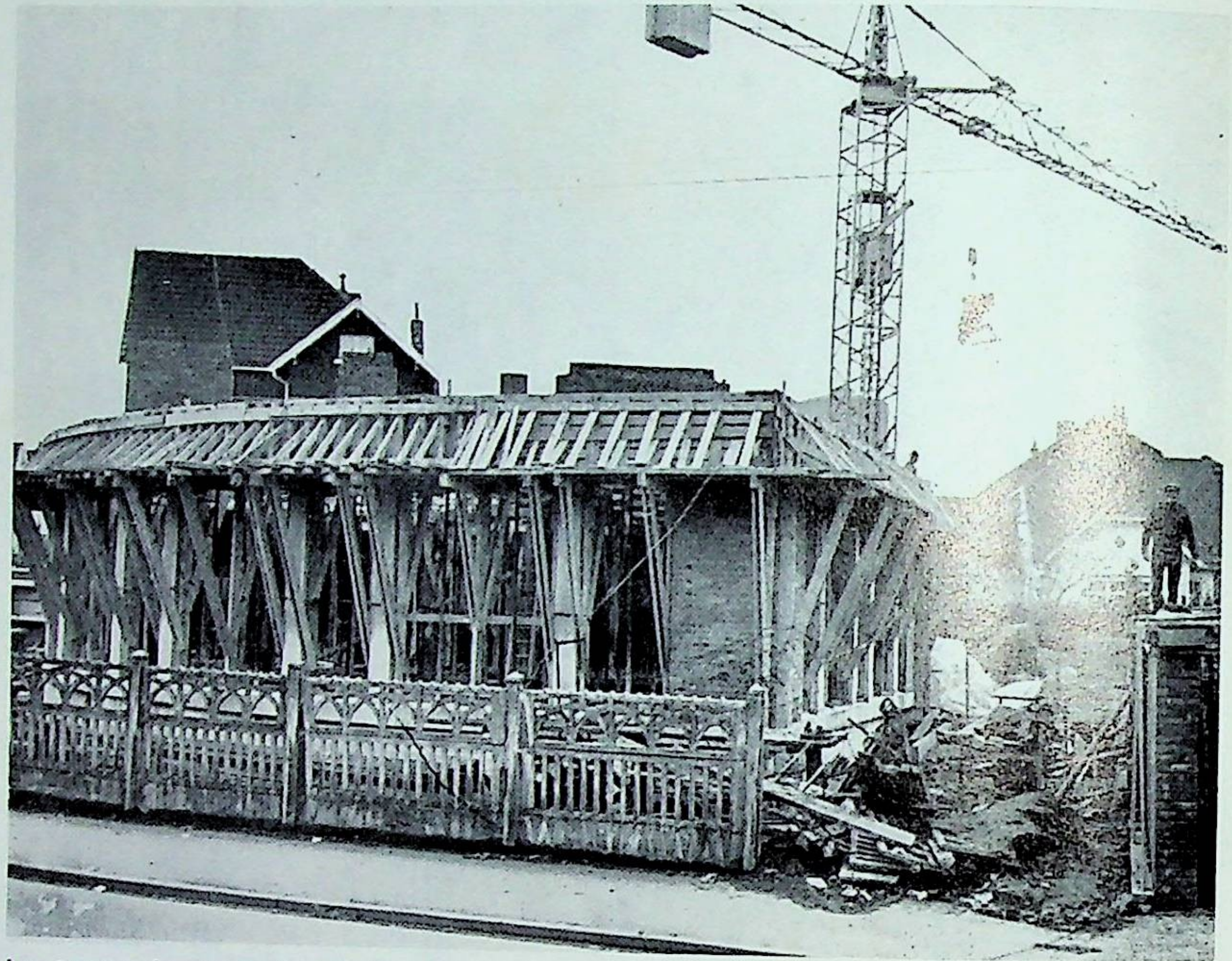
B.P. 47
LYS-LEZ-LANNOY — Tél. 75-26-73

CATALOGUE SUR DEMANDE



LE BUREAU DES P.T.T.

par **M. Jean DESMARETS**
Maire, Conseiller
de la Communauté Urbaine
de LILLE



Les travaux de construction du futur bureau de poste, au BREUCQ.

(Photo MAILLET)

Ouvert en 1932 dans une maison particulière de la rue J. Bte Bonte, il a donné satisfaction jusqu'après la guerre.

Depuis, la population s'est accrue de 60 % environ. Le bureau de postes est devenu insuffisant.

L'Administration municipale, depuis de nombreuses années avait demandé la création d'un nouveau bureau mieux adapté au travail du personnel, et à la satisfaction du Public, mais hélas sans résultat.

Dans le compte-rendu de l'activité municipale publié au début de 1965, je déplorais les délais, toujours renouvelés par le Ministère, pour donner suite à notre projet.

Le 1^{er} avril 1968, sur un terrain que nous avons acheté en

1961, sur les indications des P.T.T. à l'angle des rues Jean-Jaurès et de la Paix, les premiers travaux commençaient. La construction avance lentement mais sûrement.

Nous aurons en 1969 un vaste bureau des P.T.T. élégant et moderne pourvu d'un parking, qui sera accueilli très favorablement par M. le Receveur, si courtois et si dévoué au public, par son Personnel d'excellente bonne volonté et compétent, et par le Public qui appréciera la qualité du service et les facilités d'accès.

Merci à l'Administration des P.T.T. d'avoir bien voulu faire droit aux justes demandes qui lui étaient présentées.

La part de la Ville de Flers a été fixée à 138 175 F y compris la valeur du terrain, sur une dépense totale de 552 000 F.



EUGÈNE DUSEVEL

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE
Diplômé d'Etat

22, rue de l'Égalité - FLERS-LEZ-LILLE
Tél. : 72-33-10

26, boulevard de Fourmies - ROUBAIX
Tél. : 73-43-00

F. MARTEL Opticien
Agréé par la Sécurité Sociale



77, RUE DE LA GARE CROIX Téléphone 72-13-50



GRAISSAGE - LAVAGE - PNEUS
STATION - SERVICE ☆ AGENCE SHELL

JEAN DESMARETS

301, rue Jean-Jaurès - Pont de Croix - FLERS-LEZ-LILLE - Téléphone 72-05-78

FLERS DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Par M. Jean DESMARETS
Maire, Conseiller de la Communauté Urbaine
de LILLE

Pour faire écho à la puissante attraction exercée par la Région Parisienne sur l'ensemble du territoire français, l'Etat a décidé de créer des Métropoles qui devront devenir des centres d'intérêts fortement attractifs pour retenir toute une population. Les agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg, sont devenues par le vote de la loi du 31 décembre 1966 des Communautés Urbaines.

La Communauté Urbaine de Lille groupe, autour des Villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, 89 Communes.

Le but essentiel poursuivi par l'Etat est de doter cette grosse agglomération d'un million d'habitants, d'une nouvelle administration possédant à ce niveau, l'autorité nécessaire à la mise en place d'équipements qui serviront à l'ensemble de cette population, en évitant ainsi le risque du double emploi.

Les ressources des Communes composant l'agglomération sont bien différentes d'une commune à l'autre. Par exemple, certaines communes possédant des industries, des entrepôts, de nombreux commerces, ont la bonne fortune par l'application de la patente et du revenu de la taxe locale de posséder des ressources importantes qui leur permettent d'entreprendre des réalisations onéreuses dans tous les domaines : équipements sportifs, stades, piscines, etc... réfection des voies publiques et des trottoirs, intensification de l'éclairage public, aménagement de parcs publics, de parkings, etc...

Certaines autres de caractère campagnard et « villes dortoirs » ne possèdent pas ou peu d'industries et de commerces, ne reçoivent pratiquement leurs ressources que de l'impôt foncier et mobilier et du minimum garanti de la péréquation des taxes locales (actuellement taxe sur les salaires) et en sont réduites à végéter en consacrant l'ensemble de ces ressources à l'indispensable.

Les insuffisances financières freinent obligatoirement les aménagements désirables dans des villes comme la nôtre qui ressentent depuis un dizaine d'années une accélération continue de l'urbanisation, au Breucq comme au Bourg.

La création de la Communauté Urbaine de Lille, bien que son démarrage soit pénible, et trouble le fonctionnement habituel des services municipaux, peut et doit apporter avec son administration de type fédéral et l'organisation d'une solidarité financière des 89 communes, une répartition plus juste des équipements et services mis à la disposition de leur population.

C'est ainsi que la loi a transféré de plein droit à la Communauté Urbaine de Lille, tout ce qui intéresse indiscutablement les 89 communes concernées, c'est-à-dire la conception et les études du développement de l'agglomération, les schémas directeurs de l'aménagement et de l'urbanisme, les plans d'occupation des sols, les programmes de modernisation et d'équipements, la distribution d'eau potable, le ramassage et le traitement des ordures ménagères, la création et l'entretien des routes, le secours et la lutte contre l'incendie, les transports en commun, les lycées, les collèges, etc...

En décidant de créer à l'Est de Lille une Ville Nouvelle, l'Etat s'est surtout préoccupé de trouver l'espace nécessaire à l'édification des locaux des Facultés où doivent prendre place 15 000 étudiants. Autour de ces



La circulation au carrefour du Sart.

(Photo A. MAILLIET)

Facultés tout un cadre urbain doit s'édifier et des larges voies, axes routiers reliés aux autoroutes, et voies de desserte viendront modifier de tout au tout l'aspect des Villes d'Annappes, Flers, Lezennes.

Les études très avancées commencent à donner un aperçu de ce que sera cette Ville-Est créée de toutes pièces.

Flers est profondément touché par ces projets et déjà se dessinent, sur des plans cent fois modifiés, la grande voie qui reliera Annappes, par Flers, Wasquehal et Marcq, à l'autoroute vers Gand et Anvers, celle qui à travers la campagne flersoise permettra de se rendre de Lille à Roubaix sans emprunter le Boulevard et la Départementale 14 arrivés à saturation. Une caserne de gendarmerie devrait s'édifier tout le long du « Pavé de Flers », rue Faldherbe, entre le St-Ghislain et le cimetière du Bourg. Un institut de recherches des Industries Alimentaires pourrait s'installer rue Jules-Guesde entre le Bourg et le Tir à Loques. Les installations sportives des Facultés Nouvelles, et le complexe sportif métropolitain (30 000 places) seront édifiés sur les territoires d'Annappes et de Flers, etc... etc... tout ceci... sauf modifications toujours possibles présentées par les services de l'Urbanisme de la Métropole.

Projets gigantesques et fort coûteux, destinés à placer la Métropole-Nord au niveau des grands ensembles urbains de nos voisins belges, allemands, hollandais, à réaliser dans les quinze années à venir.

L'Administration de la Ville de Flers suit avec attention l'avancement de tous ces projets, étudie avec soin les plans qui lui sont présentés et donne ses avis avec le seul souci de sauvegarder dans l'esprit communautaire de la Métropole, la vie individuelle, familiale et collective de la population.

Nous souhaitons que la réalisation de ces formidables équipements vienne apporter chez nous, avec la sécurité, le plein emploi des jeunes, des travailleurs, et la prospérité de nos populations, la douceur de vivre, but apprécié et toujours recherché par les bâtisseurs de bonheur et de paix.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

ROUBAIX - 10, rue de l'Hôtel de Ville

ÉPARGNE ORDINAIRE : Maximum des Dépôts : 15 000 F - 4 % NET + prime de fidélité
ÉPARGNE SUPPLÉMENTAIRE : Dépôts illimités - 4 % avec option fiscale + prime de fidélité
ÉPARGNE LOGEMENT : Maximum des Dépôts : 40 000 F - 2 % NET
S.I.C.A.V. — LIVRET PORTEFEUILLE — (Sté NOUVELLE FRANCE - OBLIGATIONS)

FLERS-BOURG : 197, rue Jules-Guesde
MARDI - JEUDI - SAMEDI : 17 à 19 heures

FLERS-BREUCQ : 170, rue Jean-Jaurès
MARDI au VENDREDI : 9 heures à 11 heures
SAMEDI : 9 h à 11 heures — 14 h à 17 heures



Entreprise de Travaux Publics et Particuliers

V^{VE} André DENYS

Construction et entretien de routes
Pavages en tous genres - Dallage d'usines
Concessionnaire CARREAUX « CIRALUX »

58, rue Claude-Hugue - WASQUEHAL Tél. 72-05-53

Tél. 72-36-82 **J.-M. MARESCAUX**

ELECTRICITE GENERALE

Installateur agréé E.D.F. et Qualifelec

67, rue Jules-Boucly - FLERS - Le Sart



Premier véhicule du Corps des Sapeurs-Pompiers acquis en 1925 !

(Clichés X...)

Une intervention des Sapeurs-Pompiers.



le don du sang à FLERS

L'Association des Donneurs de Sang de Flers s'est constituée pour promouvoir, sur le plan local, le Don du Sang.

Elle a organisé, en liaison avec le Centre Régional de Transfusion Sanguine et le concours de la Municipalité, deux Journées du Sang :

- le 8 juillet 1967 : 78 donateurs,
- le 19 octobre 1968 : 122 donateurs.

Elle a pour but également d'informer et détruire les préjugés concernant le Don du Sang, car ce geste est un DEVOIR SOCIAL.

Le sang est la vie, il ne se fabrique pas ; le corps humain contient environ 5 litres de sang constitué par les globules rouges, les globules blancs, les plaquettes, le plasma.

Les globules rouges interviennent dans les anémies médicales ou chirurgicales, la préparation aux interventions importantes.

Le plasma est utilisé pour le traitement des brûlés. Du plasma on extrait la « Gamma globuline » utilisée pour les maladies infectieuses des enfants ou la protection de la future maman contre la rubéole.

Le sang complet est utilisé dans de nombreuses interventions ; un exemple : l'opération à cœur ouvert d'un enfant « bleu » exige environ 8 litres de sang.

Qui peut donner du sang ? Toute personne en bonne santé entre 18 et 60 ans !

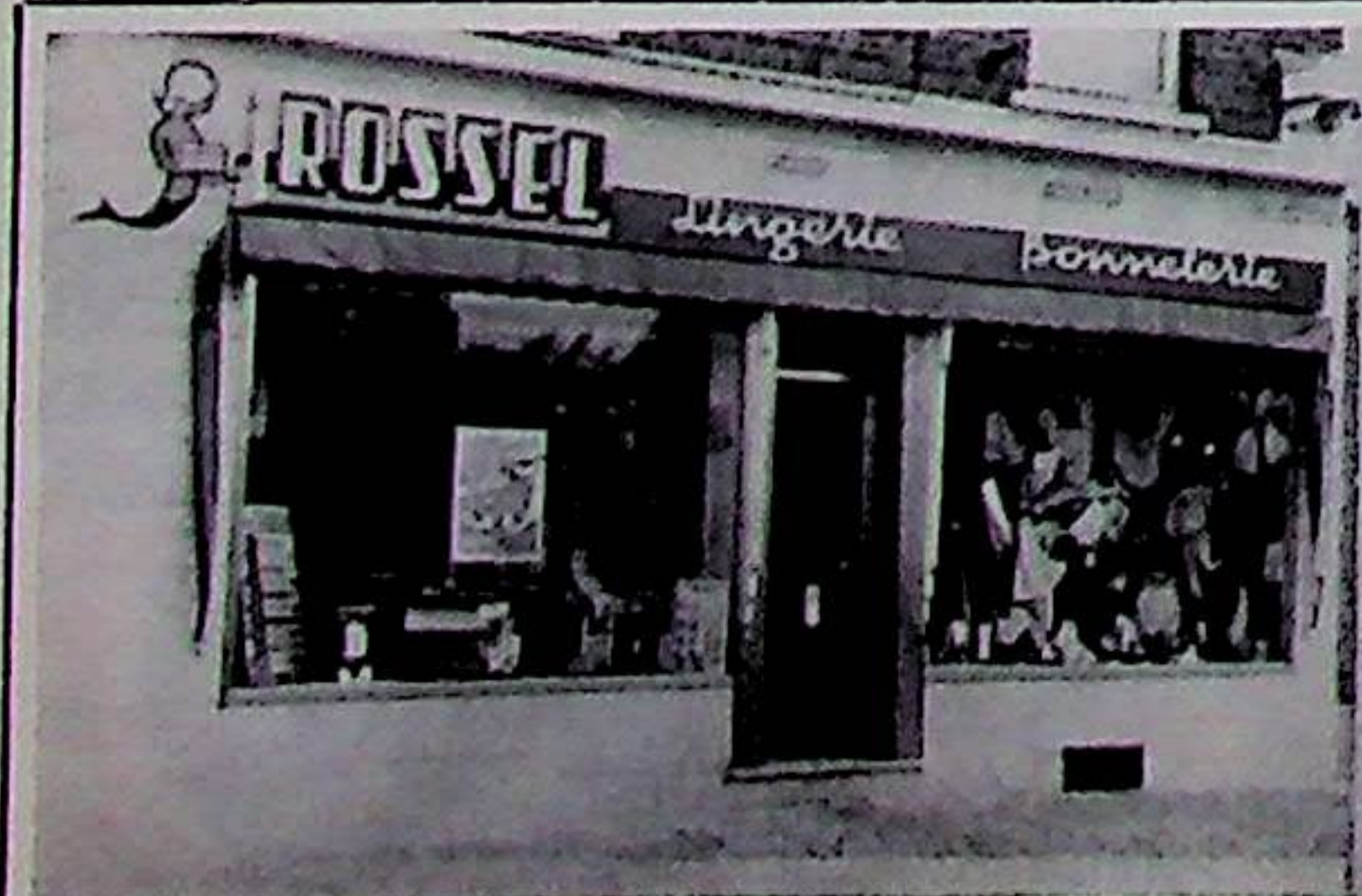
L'organisme reconstitue en 30 minutes les 400 cm³ prélevés. Le Don du Sang ne fait pas grossir et le fait d'avoir donné une ou plusieurs fois n'oblige nullement à continuer.

Une visite médicale précède toujours le Don du Sang.

Le Donneur reçoit une carte indiquant son groupe sanguin, que chacun devrait connaître.

Le Président,
Jean CARLIER
229, rue Jules-Guesde
FLERS-lez-LILLE

Le Secrétaire,
Léon ROUVILLAIN
285, rue Jules-Guesde
FLERS-lez-LILLE



CHRISTINE

36, rue G.-Dubled (Angle rue J.-Boucly) — FLERS

VÉRITABLE SUPERETTE DE LA LINGERIE

Magasin Pilote - Bas et Collants LE BOURGET
Dépositaire laines PINGOUIN - Chaussettes STEMM
Tapis Pingouin à faire soi-même
Soutien-Gorges PLAYTEX - Simone PERELE
Spécialité de Mouchoirs et Cravates
CADEAUX - LAYETTE - PARFUMERIE
Dépôt de Patrons - Modèles - Mercerie
Tél. 72-31-62

Sous-Vêtements



Son PRESSING : Dans la journée
Sa Blanchisserie : ROSSEL
Son Service Cordonnerie :
24 et 48 heures
BOUCLES et BOUTONS en TISSU
STOPPAGE - REMAILLAGE

Livraisons gratuites à domicile

Ets ELIE EMPIS

Fabrique de Boissons Gazeuses

USINE sous contrôle de l'Institut PASTEUR

Négoce de Bières et Eaux Minérales en gros

Téléphone 53-25-18 - FLERS - LILLE

A
"La Diligence"
CAFÉ - HOTEL
RESTAURANT
BRASSERIE

PRIX RÉDUITS - CUISINE SOIGNÉE

250, rue Jean-Jaurès - Tél. 72-22-51

FLERS-LEZ-LILLE

les colonies de vacances

Par M. Paul VIGOUREL

Conseiller Municipal

Ce n'est pas de la célèbre rengaine de Perret qu'il va être question, nous laisserons cette chanson à sa place, dans une page humoristique, pour ne retenir que son air entraînant et oublier ses paroles (à moins de plaisanter) qui décrivent justement le contraire de ce que sont les colonies de vacances.

Il suffit d'avoir passé quelques heures dans l'une d'elles pour en être convaincu.

Nous nous occuperons très sérieusement des colonies de vacances parce qu'elles sont tout simplement ce qu'il y a de plus « sérieux » : la santé physique et morale de nos enfants.

Voici un peu de documentation et quelques idées que suggèrent les colonies 1968.

Leur utilité n'est plus à démontrer puisque chacun peut en constater les bienfaits. On ne peut refuser aux enfants ce « décrochement » de la vie quotidienne, du milieu, du cadre habituel que personne ne conteste plus aux adultes.

Le choix souvent très judicieux des lieux d'implantation de ces colonies, est des plus variés, et chaque cas particulier qui a pu se présenter pour nos enfants a trouvé sa solution dans l'une ou l'autre de ces colonies.

Pour notre ville, dix-huit organisations de Flers ou des environs forment l'éventail où s'intègrent les vacances de nos enfants.

Parmi celles qui prennent en charge le plus grand nombre de colons, on peut citer :

— « Les Loisirs Populaires de Flers » : Implantation Manosque, en juillet et août. Les « GETS », Haute-Savoie en août et septembre ;

— La « Fédération des Amicales Laïques du Canton de Lannoy » : Implantation Saint-Michel Sougland (Aisne) en juillet et août ;

— « L'Enfance d'Ascq » dans le Jura en juillet et août ;

— « Education et Loisirs » de Mons, à La Mure (Isère) en juillet et août ;

— « Communauté des Franciscaines » de Wasquehal » à Faverges (Haute-Savoie) et Douvaine (Haute-Savoie) en juillet ;

— « Les Papillons Blancs » de Tourcoing à Saint-Philbert (Eure) et Chantonnay (Vendée) en juillet et août.

La Municipalité apporte son soutien à toutes ces œuvres par des subventions qui atteignent le demi-million d'anciens francs. Elle se fait un devoir de féliciter les Directeurs et Directrices, les cadres, les employés de ces colonies pour la compétence, le dévouement dont ils font preuve dans le maintien et l'amélioration de la santé des jeunes de notre ville.

Ne doutons pas que la « Cure de Santé » faite par nos enfants sous un autre ciel, dans un cadre nouveau, leur a procuré l'énergie nécessaire pour commencer efficacement une nouvelle année scolaire.

Energiques, les enfants le seront parce que détendus et reposés. La discipline imposée par la vie en commun, la variété des jeux et excursions dont les programmes des colonies abondent, ont rétabli l'équilibre détruit.

L'enfant a pris la mesure d'une vie nouvelle. Il a appris la compréhension des autres dans les petites contraintes de la vie collective. Ses yeux ont contemplé des paysages reposants, ou bien, la nature a étalé, devant lui, des sites dont la beauté étonne et que l'imagination assimile au merveilleux.

Sa mémoire, guidée par les conseils des moniteurs, aura enregistré le beau, le constructif, l'utile.

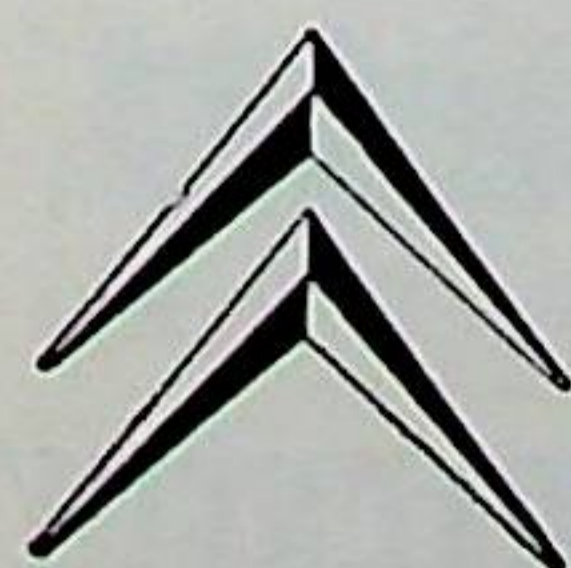
Notre enfant est revenu avec un esprit éveillé, sa curiosité s'est aiguisée, sa connaissance du monde s'est étendue. Ne négligeons pas cet enrichissement car pendant de longs mois nous devons l'exploiter et l'amplifier chaque fois que l'occasion se présentera.

Créons, s'il n'est pas venu spontanément à l'esprit de l'enfant, ce souvenir de reconnaissance qu'il devra conserver envers ceux, cadres et organisateurs, qui l'ont doté d'une culture plus affinée, d'une santé plus solide.

En tant que Parents, soyons persuadés que nous avons à peine manqué à nos enfants car les amitiés, nouées dans un cadre nouveau, peuvent nous remplacer pour quelques semaines.

On a su leur inculquer le sens de l'efficacité dans les détails de la vie quotidienne et surtout, leur donner l'impression qu'ils ont fait beaucoup par eux-mêmes.

Les « petits » reviennent grandis parce qu'ils se sont débrouillés presque seuls et les plus « grands » sont sûrs d'avoir pris, sans erreur, les dimensions du monde qui les entoure. Ils ont en tous cas, sauté un cran de plus sur la roue de la maturité. Pour tous une voie est tracée, un idéal est à poursuivre.



agent citroën
Téléphone 72-18-02

GARAGE BABYLONE

8, rue Pasteur -- FLERS-LEZ-LILLE

Dépannage VL. - PL. - Soulevage - Manutention

CARROSSERIE - MÉCANIQUE - PEINTURE

en exclusivité
réparation de NUIT

NUITS, JOURS, FÉRIÉS : Tél. 72-11-87

E.-C. LEPERS & Fils s.a.

BOIS - PANNEAUX ET DÉRIVÉS

2, rue de Marcq - WASQUEHAL - ☎ 72-39-78

VILLE ☆ SPORT ☆ SOIRÉE

N. & M. WAGNON

TAILLEURS DE CLASSE

4, rue du Croquet
FLERS

29, rue du Maréchal-Foch
ROUBAIX - ☎ 73-76-11

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE PÉTANQUE

«LA FLERSOISE»

par **M. Louis PRUDENT**, Président

Notre Société, qui se compose de 31 Membres actifs et de 14 Membres honoraires, est uniquement sportive.

Ses résultats depuis plusieurs saisons et notamment ceux de 1968 sont excellents et classent notre Société parmi les toutes premières de la région :

- Champion du Nord UFOLEP 1968 avec l'équipe Prudent Deygers Tosami ;
- 6^e du Championnat du Nord Fédéral ;
- Vainqueur de plusieurs grands tournois, nous avons remporté 11 coupes dont celle de la Ville de Calais, le 21 juillet 1968.

Notre Société fut représentée dans 35 concours dont deux furent organisés par nos soins les 28 avril et 7 septembre.

IMPLANTATION D'UNE MAISON DU COMPAGNONNAGE A FLERS

par **M. Jean DESMARETS**
Maire de FLERS-LEZ-LILLE

Il y a quelques années, le Conseil Municipal avait réservé un terrain, situé en bordure de la rue du Recueil et de la rue d'Hem, afin d'y construire une Maison de Retraite pour personnes âgées.

Puis, à la suite de multiples démarches, nous avons eu la chance de pouvoir obtenir des prêts, qui nous ont permis de faire édifier, pour ces personnes, 60 maisons individuelles, qui plaisent davantage qu'une Maison de Retraite.

Nous avons donc abandonné notre projet initial et c'est bien volontiers que nous avons accueilli une demande de l'Association des Compagnons du Devoir, tendant à implanter, sur ce terrain, une Maison du Compagnonnage.

Nous avons donc pris l'initiative de réunir, en Mairie de Flers quelques maires des communes voisines et les dirigeants de cette Association, afin d'étudier les possibilités de réalisation de ce projet.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous envisageons cette réalisation, à Flers, au moment précis où des parents s'inquiètent de trouver des établissements où les enfants, ayant dépassé l'âge du C.E.P., pourront poursuivre des études professionnelles.

C'est pourquoi je suis persuadé que vous prendrez connaissance, avec grand intérêt, de l'article ci-après, rédigé par M. Morandeu, Secrétaire Général de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir.

Située au cœur des trois villes principales des Flandres et à proximité d'un important développement industriel et universitaire, Flers-les-Lille était véritablement la cité la mieux disposée géographiquement pour accueillir une maison de Compagnons.

Parler de compagnonnage dans le Nord de la France, c'est illustrer une vieille aventure moyenâgeuse. Pourtant ce dernier

ACHAT - VENTE - LOCATION

Agence Immobilière

G. DEBEUNNE & FILS



61, rue des Champs
ROUBAIX
Tél. 73-69-46 - 73-69-47



**BOULANGERIE
PATISSERIE
CONFISERIE**

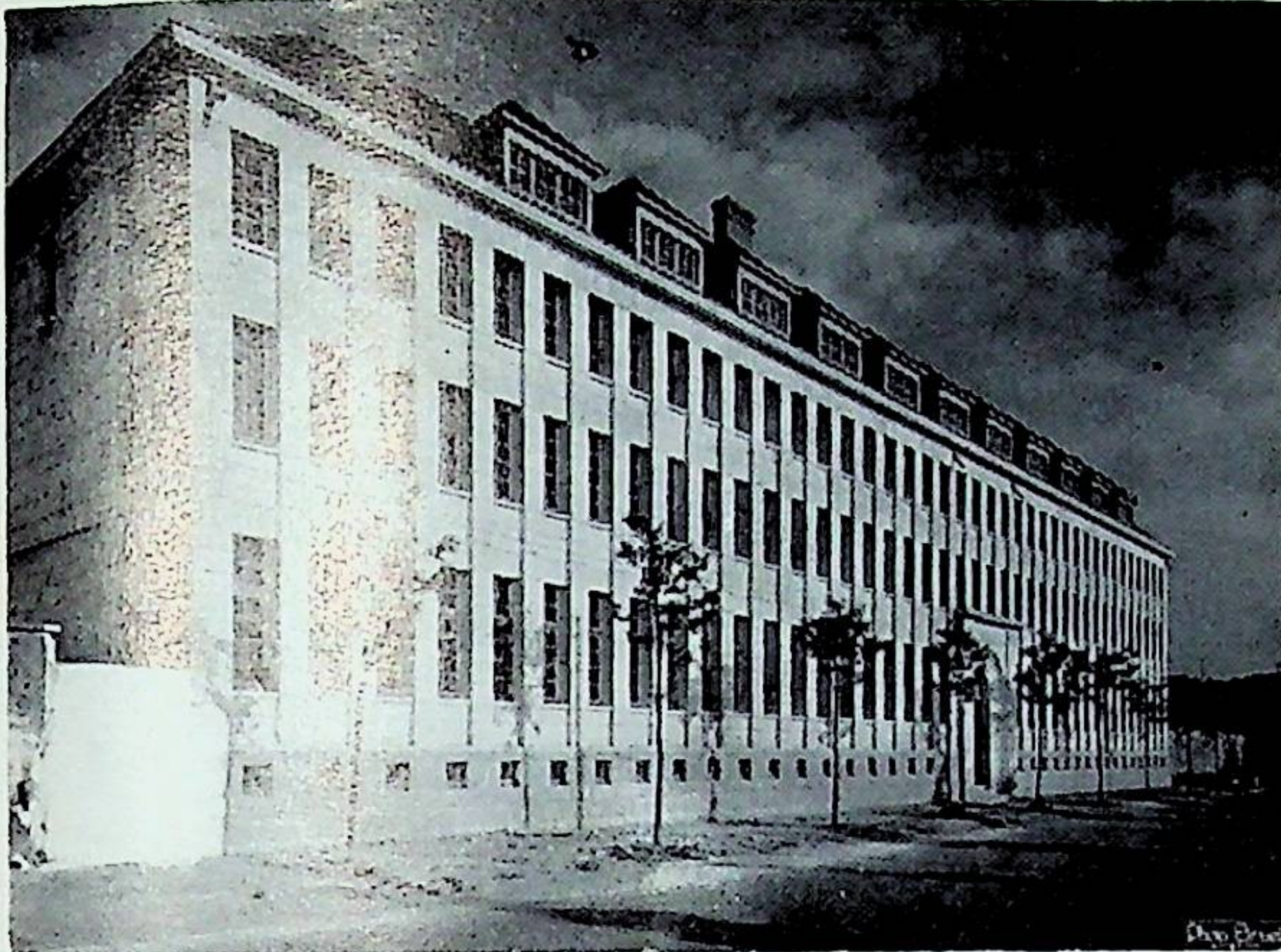
J. LEGAGNEUX

19, rue Pasteur, 19
☎ 72-13-56 - FLERS-LEZ-LILLE

Ets HUG Père et Fils

PLOMBERIE -- CHAUFFAGE CENTRAL

22, rue Copernic — LILLE — Tél. 57-25-54



Maison de « l'Association des Compagnons du Devoir » à ANGERS, dont la construction est envisagée dans le quartier de Babylone. (Photo BRUEL)

est réellement vivant et bien adapté après une éclipse presque totale vers la fin du siècle dernier jusqu'à l'après-guerre de 1945.

Toutefois, pas plus dans les Flandres qu'en Artois quelque chose de semblable n'a été vécu.

L'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir estime cependant que le moment est venu d'étendre l'action, la vie itinérante, en un mot d'apporter son témoignage partout où les valeurs morales et professionnelles sont encore bien vivantes.

Le petit groupe de jeunes Compagnons accueilli depuis quelques mois par un Foyer de jeunes Travailleurs de la rue du Faubourg d'Arras, nous dit déjà combien leur séjour leur apporte de joie et de satisfaction tant sur le plan humain que professionnel.

La qualité du travail fait, la qualité des hommes que l'on y rencontre, apportent à nos jeunes une formation très intéressante et un grand espoir pour l'avenir.

Pour les compagnons du Devoir le projet de Flers est très important.

La capacité d'accueil est prévue pour 125 jeunes internes auxquels s'ajouteraient environ 100 externes en cours de perfectionnement.

L'effectif des jeunes itinérants pourrait être ainsi composé :

— 20 maçons,

Société THOREZ Père et Fils

pavages en tous genres - carrelages
trottoirs - matériaux enrobés

152, rue de Lannoy

ANNAPPES

- 10 charpentiers,
- 20 menuisiers,
- 15 serruriers forgerons,
- 15 plombiers couvreurs zingueurs,
- 15 chaudronniers,
- 20 mécaniciens,
- 10 carrossiers.

Cet effectif par métier peut varier en fonction des demandes d'entrée et surtout des besoins des employeurs car ces jeunes travaillent la journée dans les entreprises et suivent soit des cours du soir soit des stages à temps complet d'une durée variable.

Le terrain prévu pour la construction de cet ensemble occupe une superficie d'un hectare et se situe en bordure de la rue de Babylone.

Il sera donné à cette maison un caractère semblable à celui des autres maisons déjà construites quant à l'organisation interne.

Une maison de Compagnons comprend trois groupes distincts :

— le groupe hôtelier avec cuisine, salle de repas et chambres ;

— le groupe d'enseignement est composé de salles de cours pour le dessin et la technologie, et de salles de travaux pratiques équipées de machines suivant les spécialités ;

— le groupe culturel comprend lui des salles de conférences et de lecture qui permettent une ouverture sur le monde extérieur au compagnonnage. Ses salles sont très souvent mises à la disposition des organismes locaux, et des conférenciers, pour la plupart bénévoles viennent parler aux jeunes de la maison.

La brique serait le matériau par excellence pour la construction de cet ensemble. L'aspect général devra s'intégrer dans le cadre régional assez coloré par la traditionnelle matière de terre cuite.

Une opération de cette importance représente évidemment une mise de fonds qui ne va pas sans poser de problèmes.

La première partie est financée par des fonds d'H.L.M. sous la conduite du C.I.L. de Roubaix.

La seconde et la troisième par un apport du Ministère des Affaires Sociales et des collectivités locales.

Le fonctionnement est assuré sans aide particulière c'est-à-dire que l'Association Ouvrière fait face à ses propres dépenses.

Les départements, les municipalités, les diverses catégories d'entreprises sont en général satisfaits d'avoir dans leur localité une maison de Compagnons du Devoir car depuis vingt années le compagnonnage a, par l'Association Ouvrière, retrouvé sa forme originelle.

Il existe bien sûr des groupements épars de compagnons qu'il ne faut pas confondre avec la vraie souche héritière des séculaires traditions.

Ets LOQUET

Agréé E.D.F. - G.D.F. - C.D.F.

appareils sanitaires, chauffage
cuisines modernes, appareils ménagers
rayon cadeaux, montage, service après vente

5, rue de l'égalité

FLERS-LEZ-LILLE

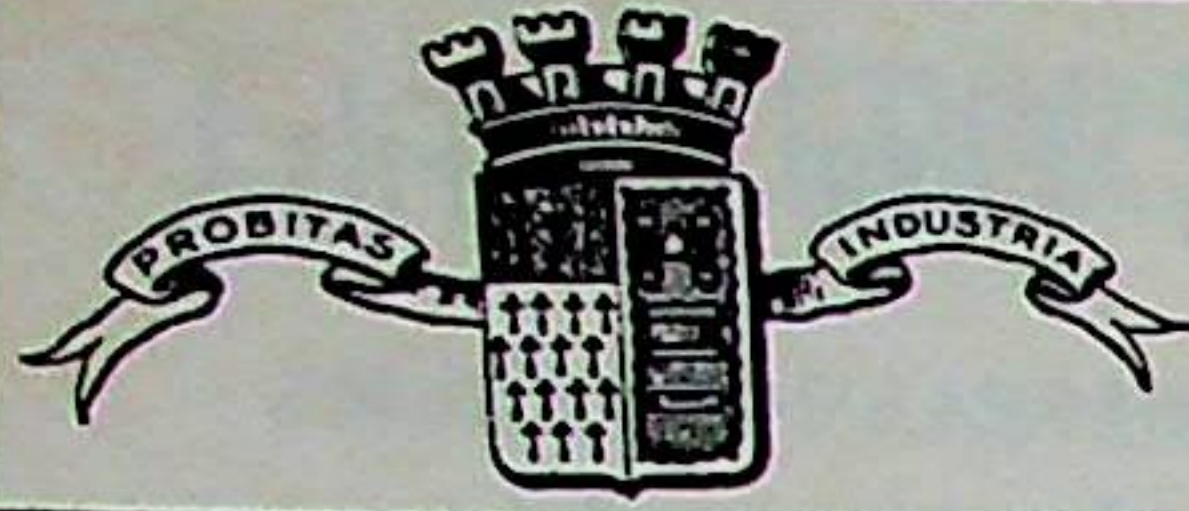
CDB europ

Société Française Callebaut de Blicquy
et Clermont Bonte Réunis

MACHINES A TEINDRE ET A BLANCHIR

206, rue Jean-Jaurès
TÉL. 72-32-00

FLERS-LEZ-LILLE
TÉLEX 81643



ASSURANCES TOUTES BRANCHES - INCENDIE - ACCIDENTS - VIE

Agent Général du LLOYD CONTINENTAL FRANÇAIS
RENSEIGNEMENTS GRATUITS SANS ENGAGEMENT
COUVERTURES IMMÉDIATES

208, rue Jean-Jaurès — C R O I X — Tél. 73-54-77

P. GOMEZ

ASSUREUR CONSEIL

connaissez-vous votre Mairie ?

par **M. Fernand HOUZE**

Rédacteur

Chef de la Comptabilité de la Ville

La Mairie est par définition, le lieu où se trouve le bureau du Maire.

En contact quotidien avec les représentants de l'administration locale, le tableau ci-dessous vous permettra de « frapper à la bonne porte » lorsque vous aurez à vous servir, directement ou indirectement, de cette Administration.

MAIRIE : 27, rue du Général-Leclerc

ETAT CIVIL :

Naissances - décès - mariages.
Enregistrement et délivrance des actes, certificats de propriété.

AFFAIRES AGRICOLES :

Elections.
Déclarations de cultures, carburants etc...

AIDE SOCIALE :

Constitution des dossiers.
Délivrance des bons d'aide médicale, carnets de nourrices.
Aide médicale - Aide aux grands infirmes - invalides et aveugles - Aide aux malades mentaux - Allocation compensatrice des augmentations de loyers - Allocations militaires - Carte d'économiquement faible. Ces dossiers sont établis en mairie et un adjoint en assure l'instruction et la défense.

AFFAIRES MILITAIRES :

Recensement de la classe.
Sursis d'incorporation.

CIMETIERES :

Concessions.
Travaux de sépultures.
Exhumations.
Transports de corps.

DIVERS :

Naturalisations.
Demandes d'assistance judiciaire.
Légalisations de signatures.
Certifications conformes.
Permis de chasse - Remises de plis.
Décorations - Chômage.
Débits de boissons (autorisations de police).
Vaccinations.
Elections (sauf politiques).

CENTRE ADMINISTRATIF : 165, rue Jean-Jaurès Rez-de-Chaussée :

ETAT CIVIL :

Naissances - décès - mariages.
Enregistrement et délivrance des actes, certificats de propriété.

AIDE SOCIALE :

Constitution des dossiers.
Délivrance des bons d'aide médicale.
Cartes de priorité - Carnets de nourrices.
Consultations de nourissons.
Aide médicale - Aide aux grands infirmes - Invalides et aveugles - Aide aux malades mentaux - Allocation compensatrice des augmentations de loyers - Allocations militaires - Cartes Economiquement Faible. Ces dossiers sont établis en Mairie et un Adjoint en assure l'instruction et la défense.

CIMETIERES :

Concessions.
Travaux de sépultures.
Exhumations.
Transports de corps.

AFFAIRES MILITAIRES :

Recensement de la classe.
Sursis d'incorporation.

DIVERS :

Naturalisations.
Demandes d'assistance judiciaire.
Légalisations de signatures.
Certifications conformes.
Remises de plis.
Chômage.
Débits de boissons (autorisations de police).

ULYSSE C A F É - B A R

SALLE POUR RÉUNIONS ET BANQUETS

157, rue Jean-Jaurès — FLERS-LEZ-LILLE — Tél. 72-07-30

LISEZ ET CONSERVEZ CE BULLETIN.
IL VOUS SERA UTILE POUR MIEUX CONNAITRE VOTRE
CITÉ ET PAR LES NOMBREUX RENSEIGNEMENTS
QU'IL CONTIENT.

HENRY VERNIER & Fils

Société Anonyme au Capital de 800 000 F

Siège Social :

TOURCOING

27, rue de Roubaix
Tél. 74-83-45 (5 lignes)

PARIS

17, rue de la Tremoille
Téléphone 359-74-06

CHAUFFAGE CENTRAL

CHAUFFAGE INDUSTRIEL par vapeur et eau surchauffée
RECUPERATION THERMIQUE — VENTILATION — SECHAGE —
HUMIDIFICATION — SANITAIRE — CHAUDRONNERIE

CENTRE ADMINISTRATIF : (1^{er} étage)

SECRETARIAT GENERAL :

Conseil Municipal.
Elections politiques.
Sociétés locales.
Fêtes et cérémonies.
Contentieux.
Acquisitions immobilières et expropriations.
Logements pour personnes âgées.
Cabinet du Maire et des Adjointes.
(réceptions, invitations, etc...).

TRAVAUX :

Urbanisme.
Lotissements - Permis de construire.
Voies - Aménagement.
Cassette
Hygiène
Éclairage public - Signalisation.
Sécurité et Salubrité publique.
Services publics concédés.
Bâtiments communaux.
Constructions scolaires
Établissements classés

FINANCES :

Budgets et comptes (Ville et Bureau d'Aide Sociale).
Contribution et taxes.
Emprunts.
Comptabilité communale et du Bureau d'Aide Sociale.
Subventions sociétés locales et colonies de vacances.
Centres aérés.
Personnel communal.
Cantines scolaires - Ecole (fournitures - matériel).
Primes à la natalité.
Portions ménagères.

Tout ce qui concerne la vie des familles, des sociétés, des groupements etc... passe par la Mairie, qui est un lieu de compréhension et où les affaires sont étudiées compte-tenu des lois et règlements.

Le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux et le Personnel communal se tiennent à l'entière disposition de la population pour, dans toute la mesure du possible, la renseigner et la guider lorsque l'occasion se présente.

Permanences de M. le Maire :

Au Bourg : le jeudi de 18 h à 19 h.

Au Breucq : le mardi de 17 h à 19 h.

Permanence du 1^{er} Adjoint :

Tous les jours ouvrables, à l'exception du Lundi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous, au Centre Administratif du Breucq.

État Civil

par **M. Marcel HORENT**
Adjoint au Maire

Les services de l'Etat Civil sont à votre disposition tous les jours de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf au Bourg le Jeudi (jour de fermeture de la Mairie) et au Breucq le Lundi (jour de fermeture du Centre Administratif).

Toutefois, une permanence est assurée de 9 à 10 heures au Centre Administratif du Breucq tous les lundis.

Pour faciliter vos démarches, voici quelques indications utiles :

POUR UNE NAISSANCE

La déclaration de naissance doit être faite à la Mairie dans les trois jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de la naissance), y compris les jours fériés.

Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'Officier d'état civil ne pourra l'enregistrer **qu'en vertu d'un jugement**.

L'acte de naissance est immédiatement rédigé en présence du déclarant muni du livret de famille et sur production d'un certificat de constatation de naissance du docteur, de la sage-femme ou de l'Officier de santé qui aura procédé à l'accouchement.

POUR UN MARIAGE

Conditions générales

Le futur doit être âgé d'au moins 18 ans et la future 15 ans. Pour les mineurs (moins de 21 ans), le consentement des parents est nécessaire.

Pièces à produire

Cas général :

- L'extrait de l'acte de naissance des futurs époux portant la mention « délivré en vue du mariage » et n'ayant pas plus de trois mois de date au jour du mariage ;

- Un certificat médical prénuptial datant de moins de deux mois au jour des publications ;
- Une attestation de résidence ;
- Un certificat de non-opposition délivré après délai de publication ;
- Le nom des témoins ;
- Certificat du notaire s'il y a contrat de mariage.

Pour les enfants mineurs, il faut l'autorisation des père et mère ou, s'ils sont décédés tous deux, leurs actes de décès et le consentement des grands-parents survivants.

Si tous les ascendants sont décédés, leurs actes de décès et l'autorisation du Conseil de famille.

Cas particuliers

Les militaires doivent présenter une autorisation de l'autorité militaire.

Pour les personnes de nationalité étrangère, pour la femme veuve, pour la femme divorcée : se renseigner en Mairie.

Publication

Les publications sont obligatoires pendant dix jours francs à la Mairie des domiciles des futurs époux.

Lorsque les futurs époux sont domiciliés dans des villes différentes, il est important de déposer les pièces à la Mairie du lieu du mariage 20 jours au moins avant la cérémonie.

Le mariage a lieu indifféremment, et au choix des parties à la Mairie du domicile du futur ou de la future sous condition toutefois de résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

Le mariage est célébré en présence de deux témoins qui doivent **être majeurs**.

POUR UN DÉCÈS

La déclaration de décès doit être faite à la Mairie du lieu de décès dans les 24 heures, par un membre de la famille du décédé ou toute autre personne déléguée à cet effet.

Se présenter avec le livret de famille. L'employé chargé de ce service prend tous les renseignements comportant l'état civil du décédé.

Le médecin traitant constate le décès ; il remet à la famille une lettre confidentielle contenant les renseignements nécessaires pour la Mairie.